

**EVIDENCE**

OTTAWA, Tuesday, February 24, 2026

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 9:30 a.m. [ET], pursuant to rule 12-7(2)(a), consideration of possible amendments to the Rules.

**Senator Peter Harder** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Good morning. Welcome to all senators as well as those across the country who are watching us on senCanada.ca. My name is Peter Harder, and I'm the Chair of the Standing Senate Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament. I will now ask my colleagues to introduce themselves.

[*Translation*]

**Senator Petitclerc:** Chantal Petitclerc from Quebec.

[*English*]

**Senator D. M. Wells:** David Wells, Newfoundland and Labrador.

**Senator Burey:** Sharon Burey, Ontario.

[*Translation*]

**Senator Ringuette:** Pierrette Ringuette from New Brunswick.

[*English*]

**Senator Downe:** Percy Downe, Charlottetown, Prince Edward Island.

**Senator Yussuff:** Hassan Yussuff, Ontario.

[*Translation*]

**Senator Surette:** Allister Surette from Nova Scotia.

**Senator Busson:** Bev Busson from British Columbia.

[*English*]

**Senator K. Wells:** Kristopher Wells, Alberta, Treaty 6 Territory.

**The Chair:** Thank you very much.

Colleagues, I assume you are all comfortable with us staying in public, so I will, accordingly, move the agenda to continue in public.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mardi 24 février 2026

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 30 (HE), conformément à l'article 12-7(2)a) du Règlement, pour étudier des modifications possibles au Règlement.

**Le sénateur Peter Harder** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Bonjour. Je souhaite la bienvenue à tous les sénateurs ainsi qu'aux téléspectateurs de tout le pays qui nous regardent sur senCanada.ca. Je m'appelle Peter Harder et je suis président du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement. Je vais maintenant demander à mes collègues de se présenter.

[*Français*]

**La sénatrice Petitclerc :** Chantal Petitclerc, du Québec.

[*Traduction*]

**Le sénateur D. M. Wells :** David Wells, de Terre-Neuve-et-Labrador.

**La sénatrice Burey :** Sharon Burey, de l'Ontario.

[*Français*]

**La sénatrice Ringuette :** Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

**Le sénateur Downe :** Percy Downe, de Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard.

**Le sénateur Yussuff :** Hassan Yussuff, de l'Ontario.

[*Français*]

**Le sénateur Surette :** Allister Surette, de la Nouvelle-Écosse.

**La sénatrice Busson :** Bev Busson, de la Colombie-Britannique.

[*Traduction*]

**Le sénateur K. Wells :** Kristopher Wells, de l'Alberta, territoire du Traité n° 6.

**Le président :** Merci beaucoup.

Chers collègues, je suppose que vous êtes tous d'accord pour que nous restions en séance publique, alors je vais proposer que nous poursuivions nos travaux en séance publique.

You have received an issues and options paper prepared by the Library of Parliament analyst on our study of the membership of Ethics and Conflict of Interest for Senators, or CONF. This paper was designed to be converted into a draft report once we have given the analysts and clerk our revisions and guidance, which is the purpose of today's meeting. It contains background information on the provisions governing CONF and the principles outlined in the third report that recommended changes to the CONF membership. Some questions have been included to generate discussion among our members here to assist in the drafting of the report and the drafting of possible rules changes.

I suggest that we review the document, paragraph by paragraph, recognizing that the paragraphs from 27 are the ones that are particularly focusing on issues for consideration and discussion — hopefully, reaching some conclusions on. The introduction and the background information are, in a sense, light drafts of what a report could look like with respect to the issues and what we've heard.

Would there be any comments with respect to parts A and B, looking at that as a potential guide to the report itself?

**Senator Downe:** I will just highlight point 8 in part B. I mentioned at the last meeting that I'm not convinced that our standards are meeting the expectations of the public anymore. When the committee was set up, it was an initiative that was long overdue. Number 8 highlights that the conflict of interest may give general directives to the SEO concerning the interpretation, application and administration of the code. I'm not sure that would meet the bar that would be considered acceptable to Canadians today.

Having said that — I raised it the last meeting — I sense there is no appetite to undertake that at this point, but it could be further discussion down the road.

**The Chair:** I take that on. I also think it's something that CONF should take on its own volition as it has an ongoing review of its mandate and roles. We do have the deputy chair here.

Hearing no further comment — and I do think that material is pretty straightforward and will be helpful to the consideration of the full report — can I suggest that we look at paragraph 27, particularly the questions for consideration? In the first part, there is the concept of CONF members being conduits from the committee to their caucuses and the selection of members at large by secret ballot. How should this be done and — the report to have our discussion around — should it be done in the same fashion as the process for the Speaker pro tempore, which is within five days of Parliament? In this case, it would be the

Vous avez reçu un document sur les enjeux et les options préparé par l'analyste de la Bibliothèque du Parlement au sujet de notre étude sur la composition du Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs, ou comité CONF. Ce document a été conçu de façon à être converti en ébauche de rapport lorsque nous aurons remis nos révisions et nos directives aux analystes et à la greffière, ce qui est le but de la réunion d'aujourd'hui. Le document contient des renseignements généraux sur les dispositions régissant le comité CONF et les principes énoncés dans le troisième rapport qui recommandaient des changements à la composition du comité CONF. Certaines questions ont été incluses afin de susciter la discussion parmi les membres du comité ici présents et d'aider à la rédaction du rapport et d'éventuelles modifications aux règles.

Je propose que nous examinions le document paragraphe par paragraphe, en gardant à l'esprit que le paragraphe 27 et les paragraphes suivants sont ceux qui se concentrent particulièrement sur les questions à examiner et à discuter, dans l'espoir de parvenir à des conclusions. L'introduction et les renseignements généraux représentent une sorte d'ébauche succincte d'un éventuel rapport concernant les enjeux et les témoignages que nous avons entendus.

Y a-t-il des commentaires sur les parties A et B, qui pourraient servir de guide pour le rapport lui-même?

**Le sénateur Downe :** Je soulignerais simplement le point n° 8 de la partie B. Lors de la dernière réunion, j'ai mentionné que je ne suis plus convaincu que notre Code répond toujours aux attentes du public. Lorsque le comité a été créé, c'était une initiative qui était attendue depuis longtemps. Au point n° 8, on souligne que le comité CONF peut donner des directives générales au CSE en ce qui concerne l'interprétation et l'application du Code. Je ne suis pas certain que cela réponde aux critères qui seraient jugés acceptables par les Canadiens aujourd'hui.

Cela dit — j'en ai parlé à la dernière réunion —, j'ai l'impression que personne ne souhaite entreprendre cela pour l'instant, mais nous pourrions en discuter plus tard.

**Le président :** Je vais répondre à cela. Je pense également que c'est une question que le comité CONF devrait aborder de sa propre initiative, car il examine actuellement son mandat et ses rôles. Son vice-président est ici.

Puisqu'il n'y a pas d'autres commentaires — et je pense que ces documents sont plutôt simples et seront utiles lors de l'examen du rapport complet —, je propose que nous examinions le paragraphe 27, en particulier les questions à examiner? Dans la première partie, il est question du concept selon lequel les membres du comité CONF sont des intermédiaires entre le comité et leur caucus et de l'élection d'un membre par scrutin secret par l'ensemble des sénateurs. Comment devrait-on procéder pour le rapport sur lequel portera notre discussion, et devrait-on procéder de la même manière que pour l'élection d'un

session, because it is a sessional appointment. The Speaker consults with leaders and informs the Senate of the process.

Are there views?

I also welcome Senator Batters to the committee.

**Senator Ringuette:** I have to admit that, because of the strong need for consistency and continuity at this committee, I'm at the stage where I'm questioning if it should be a sessional thing or every Parliament or something like that. That would differ from all the other committees, but this is a different committee in its very important mandate.

Right now, I'm torn. Maybe one of the recommendations we should be making is that the membership at this committee should be for the duration of a Parliament, because of the very strong view that we've been hearing for many years now in regard to the committee to be continuous and stable for the benefit of the institution and all of us.

I'm just putting this out —

**The Chair:** It has been relatively stable, but I understand your point.

**Senator Batters:** I'm sorry. I was scaling snowbanks outside. Did you say we're on paragraph 27 already?

**The Chair:** Yes.

**Senator Batters:** Could I make a couple of comments about paragraphs 21 and 23?

**The Chair:** Sure, with the agreement of the committee, yes.

**Senator Batters:** Paragraph 21 talks about the principle of each recognized Senate group and party being allowed to select a member to that committee. I just want to point out, as I have in the past on this committee on other topics, that would mean it could be many more than the current number of recognized Senate groups and parties. All that would require is a group to have at least nine members or more, so there could potentially be 10 groups of senators that would be represented on this committee.

Then, in addition — I also have comments about this in addition to that — having an additional member being elected by secret ballot by all senators. Who would that person then be accountable to? One of the things that happens at the Ethics Committee is that because its proceedings are almost always entirely in camera and secret, not even to the point of having minutes that indicate who attended, we could potentially have — I would hope not, but I don't want to see us set up a situation —

Président intérimaire, qui a lieu dans les cinq premiers jours de séance d'une législature? Dans ce cas-ci, ce serait la session, car il s'agit d'une nomination pour la durée de la session. Le Président consulte les leaders et informe le Sénat du processus.

Y a-t-il des commentaires?

Je souhaite également la bienvenue à la sénatrice Batters au comité.

**La sénatrice Ringuette :** Je dois admettre qu'en raison du besoin impérieux de cohérence et de continuité au sein de ce comité, j'en suis arrivée à me demander si cela ne devrait pas fonctionner par session ou législature, ou quelque chose du genre. Ce serait différent de tous les autres comités, mais il s'agit d'un comité différent, étant donné son mandat très important.

En ce moment, je suis partagée. Une des recommandations que nous devrions faire serait peut-être que les membres de ce comité soient nommés pour la durée d'une législature, étant donné que l'on souligne avec force, depuis de nombreuses années, qu'il est dans l'intérêt de l'institution et de nous tous d'assurer la continuité et la stabilité du comité.

Je ne fais que mentionner...

**Le président :** Il a été relativement stable, mais je comprends votre point de vue.

**La sénatrice Batters :** Je suis désolée. J'admire la hauteur des bancs de neige à l'extérieur. Avez-vous dit que nous sommes déjà rendus au paragraphe 27?

**Le président :** Oui.

**La sénatrice Batters :** Puis-je faire des commentaires au sujet des paragraphes 21 et 23?

**Le président :** Bien sûr, avec l'accord du comité.

**La sénatrice Batters :** Le paragraphe 21 porte sur le principe selon lequel chaque groupe et parti reconnu au Sénat est autorisé à choisir un membre de ce comité. Je tiens simplement à souligner, comme je l'ai fait au comité dans le passé pour d'autres sujets, que cela signifierait que le nombre de membres pourrait être de loin supérieur au nombre actuel de groupes et de partis reconnus au Sénat. Il suffirait qu'un groupe compte au moins neuf membres ou plus, de sorte que 10 groupes de sénateurs pourraient être représentés au sein de ce comité.

En outre — j'ai aussi des commentaires à ajouter à cet égard —, il y a l'élection d'un membre supplémentaire par scrutin secret par l'ensemble des sénatrices et sénateurs. À qui cette personne rendrait-elle des comptes? Une des situations qui se produit au Comité de l'éthique, étant donné que ses délibérations se déroulent presque toujours entièrement à huis clos et en secret, au point où l'on ne produit même pas un procès-verbal indiquant les présences, c'est qu'il serait

a member who is elected by all senators but doesn't really necessarily have accountability to one particular group. The senators who potentially elected that person wouldn't even know if they attended that committee on a regular basis. There would be no way to find that out.

Those are a couple of problems that I see with that.

Also, with respect to paragraph 23, where it's speaking about the potential of the Government Representative's Office, as that situation is currently set up, having an opportunity to have a member of the group from that, as the previous situation for the government was a party caucus, so it was part of that. I personally think it is the choice of the GRO not to be in that sort of format. I'm not sure we should necessarily accommodate this as an extra group that would provide a member, especially in light of the fact that we could have many more groups than the current five that exist.

Then with paragraph 26, which is right before the one you're discussing, there is Senator Tannas's comment about the most important principles are that every group determines who they want to put on that committee. But, in keeping with that kind of comment, if senators switch groups, it would seem to be in keeping with that that they should be removed, because that group that determined they wanted that person on the committee no longer has any accountability to that particular group.

Then, with respect to paragraph 27, the part speaking about — I guess this was the part of the meeting where certain people were expressing the views that they were okay with the fact that a senator might switch groups and then they might still stay on CONF. Is that what that statement was designed to . . .

**The Chair:** I think it's fair to say, senator, that the paragraphs you referenced before paragraph 27 were a summary of the witness statements, not necessarily the views of this committee. What we are now seeking to do is to determine what the views of this committee are. The issues are framed quite well from paragraph 27 on, the first of which is the selection process.

I think we will get to the issues you have raised and we will form a view on them, which will inform the committee report.

**Senator Batters:** It's just that in those parts of the earlier paragraphs of the report — because we are already getting toward the end of the report; it is really just a short number of pages to the end of this. We did only have one witness. When we only have one witness, some of the evidence that comes out is some of the contrary views expressed by senators who are on this committee. I think both sides of some of those arguments should be reflected rather than just the one side of it.

possible — j'espère que ce ne sera pas le cas, mais je ne veux pas créer une situation où cela le serait — d'avoir un membre élu par l'ensemble des sénateurs, mais n'ayant pas nécessairement de comptes à rendre à un groupe particulier. Les sénateurs qui auraient élu cette personne ne sauraient même pas si elle assiste régulièrement aux réunions de ce comité. Il n'y aurait aucun moyen de le savoir.

Voilà les deux aspects qui me posent problème à cet égard.

De plus, concernant le paragraphe 23, qui traite, dans sa forme actuelle, de la possibilité que le Bureau du représentant du gouvernement ait un membre parmi le groupe, ce qui nous ramène à la situation antérieure où, pour le gouvernement, c'était lié au caucus du parti. Donc, cela en faisait partie. Personnellement, je pense que le BRG préfère ne pas avoir ce genre de format. Je ne suis pas certaine que l'on devrait nécessairement accepter cela comme un groupe supplémentaire qui fournirait un membre, d'autant plus qu'il pourrait y avoir beaucoup plus de groupes que les cinq que l'on a actuellement.

Ensuite, au paragraphe 26, qui précède celui dont vous discutez, on trouve le commentaire du sénateur Tannas au sujet des principes les plus importants, à savoir que chaque groupe détermine qui il souhaite nommer à ce comité. Cependant, partant de ce commentaire, un sénateur qui changerait de groupe devrait être retiré, parce qu'il n'aurait alors plus de comptes à rendre au groupe qui l'a élu membre du comité.

Ensuite, pour ce qui est du paragraphe 27, la partie portant sur... Je suppose que c'est à ce moment-là, au cours de la réunion, que certains ont indiqué qu'ils ne voyaient aucun problème à ce qu'un sénateur ayant changé de groupe puisse continuer de siéger au comité CONF. Est-ce bien ce que sous-entendait cette déclaration...

**Le président :** Je pense qu'il est juste de dire, sénatrice, que les paragraphes dont vous avez parlé, qui précèdent le paragraphe 27, sont un résumé des déclarations des témoins, et pas nécessairement le point de vue de ce comité, ce qui est justement ce que nous essayons de déterminer. Les enjeux sont très bien présentés à partir du paragraphe 27, et le premier enjeu est le processus de sélection.

Je pense que nous aborderons les questions que vous avez soulevées et que nous nous ferons à ce sujet une opinion qui nous sera utile pour le rapport du comité.

**La sénatrice Batters :** C'est juste que dans les premières parties du rapport... Nous arrivons déjà à la fin du rapport; il ne reste que quelques pages. Nous n'avons entendu qu'un seul témoin, et dans de tels cas, ce qui ressort du témoignage est contraire aux opinions des sénateurs qui siègent à ce comité. Je pense qu'il faut tenir compte des deux côtés de la médaille et non d'un seul côté.

**The Chair:** I think that will be reflected in the considerations. While we only heard from Senator Tannas, we also have the testimony of Senator Seidman. This issue has been before the committee for almost five years.

**Senator Batters:** It came from one other meeting that I was at, yes, but, again, there were views expressed other than from the people who testified before the committee. I want to make sure those viewpoints are expressed. otherwise, it's going to seem like there were no contrary indications about them.

**The Chair:** I suspect some of that will be reflected in the commentary we get to on the questions as they get framed. We will have ample time to review a report that has not yet been written.

**Senator Surette:** Do you want to answer another question first?

**The Chair:** No, I was going to make a comment on Senator Ringuette's comment.

**Senator Surette:** I was going back to your reference to paragraph 27 on page 5.

I like the paragraph — individual capacity and impartiality nonpartisanship. The comment you made after, though, was that the member was a conduit to the group or party. I'm just questioning that part of it. I don't remember seeing it anywhere in here.

At the university level, good governance is that you get the groups to name individuals — students, professionals and so on — but after they are on a board such as this, they are there in their individual capacities so they represent the institution and not their party or group.

Added to that is that it is the responsibility of the chair to get a consistent message out. You would not let the students go to the student population or the professionals — so that you get a consistent message.

I'm just questioning what the conduit to the party is after they have been named to the committee?

**The Chair:** In practice, it's more about — in the meetings of caucuses or groups — to bring to the attention of colleagues, perhaps, a report that's been tabled or how the issues have been dealt with. It is not to advocate a particular position of a group or a member that might be a subject of proceedings.

**Senator Surette:** — a separate decision.

**Le président :** Je pense que cela se reflétera dans les considérations. Même si nous n'avons entendu que le sénateur Tannas, nous avons également le témoignage de la sénatrice Seidman. Le comité est saisi de cette question depuis près de cinq ans.

**La sénatrice Batters :** Cela venait d'une autre séance à laquelle j'ai assisté, certes, mais encore une fois, il n'y a pas que les points de vue exprimés par les personnes qui ont comparu au comité. Je veux m'assurer que ces points de vue sont pris en compte, sans quoi cela donnera l'impression qu'il n'y a pas d'avis contraire.

**Le président :** Je soupçonne que cela se reflétera, en partie, dans les commentaires que nous recevrons sur les diverses questions à mesure qu'elles seront présentées. Nous aurons amplement le temps d'examiner le rapport, qui n'a pas encore été rédigé.

**Le sénateur Surette :** Voulez-vous d'abord répondre à une autre question?

**Le président :** Non, j'allais faire une observation au sujet du commentaire de la sénatrice Ringuette.

**Le sénateur Surette :** Je reviens à votre référence au paragraphe 27, à la page 5.

J'aime le paragraphe, où on lit que cela repose sur l'impartialité et la non-partisanerie. Ensuite, cependant, votre commentaire était que le membre était une courroie de transmission pour le groupe ou le parti. Je m'interroge simplement sur cette partie. Je ne me souviens pas d'avoir vu cela ici.

Au niveau universitaire, la bonne gouvernance consiste à demander aux groupes de nommer des personnes — étudiants, professionnels, et cetera —, mais une fois qu'elles siègent au sein d'un conseil d'administration de ce genre, elles sont là à titre personnel, de sorte qu'elles représentent l'établissement et non leur parti ou leur groupe.

De plus, il incombe à la présidence d'assurer la cohérence du message. On ne laisserait pas les étudiants s'adresser à la population étudiante ou les professionnels... L'objectif est d'avoir un message cohérent.

Je m'interroge simplement sur la nature du lien avec le parti après la nomination de la personne au comité.

**Le président :** En pratique, il s'agit plutôt, lors des réunions des caucus ou des groupes, de porter à l'attention de mes collègues, peut-être, un rapport qui a été déposé ou l'approche à l'égard de diverses questions. Il ne s'agit pas de défendre le point de vue précis d'un groupe ou d'un membre qui pourrait faire l'objet de délibérations.

**Le sénateur Surette :** ... une décision distincte.

**The Chair:** Yes.

But the question that Senator Ringuette has raised is whether this should be sessional or for the Parliament. It would be completely different than others were we to say “Parliament.” The practice has been to renew appointments, except for those who are retiring, for the Parliament. Are we fine with the convention, or do we want to go as far as recommending a rules change? I think that is the issue for us.

**Senator Busson:** I was going to try and make a general comment again around paragraph 27, as well. I think my colleague Senator Surette said it well: It is so important at CONF that the people there, although they are appointed by a certain group, don’t represent that group in decision making or influence and that we actually, in CONF, strive to consider all of the Senate and reflect the whole Senate.

Having said that, the practice had been for the four senators present to choose the fifth. I think it would be much more inclusive and more transparent if we did go to a secret ballot of all senators. I suspect that senators interested in serving would put their names forward. I’m getting into the weeds, but I think people become aware of who is interested and people’s own views of how that might go.

I am just expressing my support for it being a selection of the Committee of the Whole or the whole Senate. Again, as Senator Surette said, the focus is always on acting on behalf of the Senate and not on behalf of the group.

**The Chair:** The language here reflects that.

Is there any enthusiasm for Senator Ringuette’s suggestions?

**Senator D. M. Wells:** With regard to having the term be a Parliament or a session, it is a session right now, and it’s aligned with all of our committees, and it works. Do we spend an extra day or two setting up a selection committee and organizing it that way? Sure, we do, but that is also the price of democracy.

If we went to a Parliament as the term, it would be hard to go back to a session. If we stay in session, we can always have it in effect in the operation to be the Parliament by just renewing it every time there is a prorogation, a writ or whatever. It is harder to put the toothpaste back in the tube if we went to a Parliament rather than staying with the session.

**Le président :** Oui.

Toutefois, la question soulevée par la sénatrice Ringuette est de savoir si cela devrait s’appliquer à la durée d’une session ou d’une législature. Dans ce dernier cas, ce serait complètement différent de tout le reste. Il est d’usage de renouveler les nominations pour la législature, sauf dans le cas des personnes qui partent à la retraite. La convention nous convient-elle, ou voulons-nous aller jusqu’à recommander une modification au Règlement? À mon avis, la question est là.

**La sénatrice Busson :** J’allais également faire une remarque générale au sujet du paragraphe 27. Je pense que mon collègue, le sénateur Surette, l’a bien exprimé. Il est primordial que les personnes qui siègent au comité CONF, bien qu’ils soient nommés par un groupe donné, ne représentent pas ce groupe lorsqu’il s’agit de prendre des décisions ou de se prononcer, et que les membres du comité CONF s’efforcent de prendre en considération l’ensemble du Sénat et de refléter l’ensemble du Sénat.

Cela dit, la pratique voulait que les quatre sénateurs présents choisissent le cinquième. Je pense qu’un scrutin secret avec l’ensemble des sénateurs serait beaucoup plus inclusif et transparent. Je soupçonne que les sénateurs intéressés par cette fonction se porteraient candidats. Je m’égare un peu, mais je pense que les gens savent qui est intéressé et ont leur propre opinion sur la façon dont cela pourrait se passer.

Je dis simplement que j’appuie l’idée que le choix soit fait par le comité plénier ou l’ensemble du Sénat. Encore une fois, comme le sénateur Surette l’a indiqué, l’accent doit toujours être que l’on agit au nom du Sénat et non au nom du groupe.

**Le président :** Cela se reflète dans le libellé.

Les suggestions de la sénatrice Ringuette suscitent-elles de l’enthousiasme?

**Le sénateur D. M. Wells :** Concernant la durée du mandat — le choix entre la législature ou la session —, le mandat est actuellement d’une session, comme pour tous nos comités, et cela fonctionne. Consacrons-nous une ou deux journées supplémentaires pour mettre sur pied un comité de sélection et organiser les choses de cette façon? Oui, bien sûr, mais c’est aussi le prix de la démocratie.

Si nous passons à une nomination pour toute la durée d’une législature, il sera difficile de faire marche arrière. Si nous limitons le mandat à une session, nous pouvons toujours, dans les faits, prolonger cela à la durée de la législature en renouvelant le mandat chaque fois qu’il y a une prorogation, un bref ou quoi que ce soit d’autre. Si nous choisissons la législature plutôt que la session, il sera plus difficile de remettre le dentifrice dans le tube.

**The Chair:** I would agree in the sense that the convention is working, so let's use the convention.

One point I will make is that this committee is not part of Selection Committee's considerations. This committee's membership is determined by a motion passed in the chamber by all leaders, making the individual appointments. It also does have intersessional authority.

**Senator D. M. Wells:** When you said "this committee," I thought you meant "this" committee.

**The Chair:** No.

**Senator Batters:** Something that I absolutely recall saying at the last meeting when we discussed this and which does not seem to be anywhere in this whole briefing note was the point of view that members — certainly, I don't know about other groups but from our group — it is valuable to have members who are there from your group or caucus because they can, then, relay information that is appropriate for them to relay to your group in your individual caucus or group meetings about things that are happening that senators need to know about. There is not really another opportunity to relay that information, and also the opportunity for senators from your group or caucus to be able to relay concerns that might exist about these types of very sensitive matters, and that is the appropriate place to have those kinds of confidential discussions, certainly in our group. Obviously, we're subject to caucus confidentiality, and I'm sure other groups probably have some version of confidentiality.

Say there were a case where our caucus had a member who was a member of the Ethics Committee but then decided to switch groups or caucuses and go to a different group, I was bringing up the possibility that this would be a very detrimental situation. Then, we wouldn't have any ability to find out this kind of information that's going on in a committee whose nearly every single meeting is only in camera.

So, there is that.

I understand the point of view that's been expressed that members of the Ethics Committee don't speak only dealing with their group, but they do bring that very valuable perspective. Otherwise, if they didn't bring that, we wouldn't be organizing the entire CONF in this way; we would just be picking random members of the Senate without any regard to which group they are from. Obviously, that has long been a recognized benefit of having a member of your group — a very important part of that — and that's why I express that point of view.

**Le président :** Je suis d'accord, en ce sens que la convention fonctionne, alors utilisons-la.

Je tiens à souligner que ce comité ne fait pas partie des considérations du Comité de sélection. La composition de ce comité est déterminée par une motion adoptée au Sénat par l'ensemble des leaders, qui fait les nominations individuelles. Il a également une autorité intersessionnelle.

**Le sénateur D. M. Wells :** Lorsque vous avez dit « ce comité », je pensais que vous vouliez dire « ce » comité.

**Le président :** Non.

**La sénatrice Batters :** Je me souviens parfaitement d'avoir dit, lorsque nous avons discuté de cette question à la dernière réunion, et cela ne semble figurer nulle part dans cette note d'information, que les membres — je ne sais pas ce qu'il en est des autres groupes, mais certainement de notre groupe — estiment utile de pouvoir compter sur la présence du membre de leur groupe ou caucus, car celui-ci peut ensuite renseigner le groupe, en caucus individuel ou lors de réunions de groupe, sur ce qui se passe et transmettre aux sénateurs des informations pertinentes qu'ils doivent savoir. Il n'y a pas vraiment d'autre occasion de communiquer ces renseignements, et les informations, et les sénateurs de votre groupe ou caucus n'ont pas non plus l'occasion d'exprimer leurs préoccupations par rapport à ces questions très délicates, et il s'agit de l'endroit approprié pour tenir ce genre de discussions confidentielles. C'est certainement le cas pour notre groupe. Évidemment, nous sommes tenus de respecter la confidentialité des caucus, et je suis certaine que d'autres groupes font probablement de même d'une façon ou d'une autre.

Supposons qu'un membre de notre caucus est membre du Comité de l'éthique, mais qu'il décide de changer de groupe ou de caucus pour rejoindre un autre groupe. J'ai soulevé la possibilité que ce soit une situation très préjudiciable. Le cas échéant, nous n'aurions aucun moyen d'être renseignés sur ce qui se passe au sein d'un comité dont presque toutes les réunions ont lieu à huis clos.

Donc, il y a cela.

Je comprends le point de vue qui a été exprimé, à savoir que les membres du Comité sur l'éthique ne s'expriment pas uniquement au nom de leur groupe, mais apportent une perspective très précieuse. Autrement, si ce n'était pas le cas, nous n'organiserions pas le comité CONF de cette façon. Nous choisirions simplement des membres du Sénat au hasard, sans tenir compte du groupe auquel ils appartiennent. Évidemment, y avoir un membre de son groupe est depuis longtemps reconnu comme un avantage, un aspect très important, et c'est pourquoi je tenais à l'exprimer.

I don't see that point of view noted in any way in any paragraph of this report. Again, I feel that is an important factor. I do see it says, "Some members of RPRD expressed agreement on this statement." I think I expressed some disagreement with it because I think it was largely meant to okay the point of view that somebody who switches a group — that would be fine and they would stay on CONF, even after switching.

There is a different viewpoint on that and that is that, although the members of CONF might feel that they are not representing their group at CONF, they are, to a certain extent.

**The Chair:** I don't disagree, which is why in paragraph 34, we will get to that point and this group will form a view that, I suspect, will align with your instincts, but I don't want to prejudice things until we get to that discussion.

**Senator Batters:** Shouldn't there be an evidentiary basis or statement before we get to questions? That's all I'm asking. Some of the points of view expressed should be that there should be an evidentiary basis set forth and then get to the statements or questions of decision points later on in the report.

**The Chair:** Are we comfortable, then, in responding to the questions that it would be elected by majority vote for the session? Are senators of the view that the GRO should be eligible to serve on CONF? That is not to say that they would.

**Senator Yussuff:** I recognize that the composition of the GRO has grown. Certainly, this time around, they might be subjected to CONF's decision if one of their members should be in conflict with the rules and proceedings. When you look at the composition of groups in the Senate, they are at the lower end of the threshold in regard to that composition, so they are unique in the context of small numbers getting a seat versus needing to have a higher threshold in order to get to that, based on the current composition.

I'm of mixed views about this. I understand they are part of the group and we should figure out a way, but, to a larger extent, all of us, when we signed up for this, recognized that there are some important principles of conduct and behaviour. As such, whether we have representation on CONF or not, that is my obligation as a senator in the chamber. I assume the GRO is no different than the rest of us.

**The Chair:** And they have chosen not to be.

**Senator Yussuff:** I'm not strongly in favour of it and I'm not sure I'm totally against it. I recognize there are these anomalies that need to be sorted out in fairness to how the other groups get representation currently.

Je ne vois ce point de vue nulle part dans ce rapport. Encore une fois, je pense que c'est un facteur important. Je vois qu'il est écrit ce qui suit : « quelques membres du Comité RPRD ont approuvé la déclaration ». Je pense avoir exprimé mon désaccord avec cela, car je pense qu'il s'agissait surtout d'approuver l'idée selon laquelle une personne qui change de groupe peut rester au comité CONF, même après un changement d'affiliation.

Il y a un point de vue différent à ce sujet, et c'est que même si les membres du comité CONF ont l'impression de ne pas y représenter leur groupe, ils le font, dans une certaine mesure.

**Le président :** Je ne suis pas en désaccord. D'ailleurs, nous y arriverons au paragraphe 34. Nous pourrions alors arriver à une opinion qui, je suppose, correspondra à ce que vous pensez instinctivement, mais je ne veux pas préjuger de quoi que ce soit avant d'en arriver à cette discussion.

**La sénatrice Batters :** Ne devrait-il pas y avoir un fondement probatoire ou une déclaration avant de passer aux questions? C'est tout ce que je demande. Certains des points de vue exprimés devraient être qu'il devrait y avoir un fondement probatoire établi, pour ensuite passer aux déclarations ou aux questions relatives aux points de décision plus loin dans le rapport.

**Le président :** Sommes-nous d'accord, alors, de répondre en disant qu'il devrait être élu à la majorité des voix pour la durée de la session? Êtes-vous d'avis, chers collègues, que le BRG devrait être autorisé à siéger au comité CONF? Cela ne veut pas dire que ce serait le cas.

**Le sénateur Yussuff :** Je reconnais que le BRG compte plus de membres. De toute évidence, cette fois-ci, il pourrait faire l'objet d'une décision du comité CONF si l'un de ses membres venait à enfreindre les règles et les procédures. Si l'on examine la composition des groupes au Sénat, il se situe vers l'extrémité inférieure du seuil relatif à la composition. Ce groupe serait donc dans une situation unique s'il obtenait un siège malgré sa taille limitée, au lieu d'avoir à satisfaire à un seuil plus élevé, en fonction de sa composition actuelle.

Je suis partagé sur la question. Je comprends qu'ils font partie du groupe et que nous devrions trouver un moyen, mais dans une large mesure, lorsque nous avons accepté ce rôle, nous avons tous reconnu qu'il existe d'importants principes de conduite et de comportement. Par conséquent, que nous soyons représentés au sein du comité CONF ou non, j'ai l'obligation d'y adhérer, en tant que sénateur. Je suppose que le BRG n'est pas différent du reste d'entre nous.

**Le président :** Et ils ont choisi de ne pas l'être.

**Le sénateur Yussuff :** Je ne suis pas très favorable à cela et je ne suis pas sûr d'être totalement contre. Je reconnais qu'il y a des anomalies qui doivent être réglées par souci d'équité envers les autres groupes, relativement à leur représentation actuelle.

**Senator D. M. Wells:** I'm in agreement on the ambivalence that my colleague has. On one side, I think the GRO is specifically there to represent the executive, but I'm not sure how I can square that with pre-2015 when the government had its own caucus that was there, essentially, to represent the executive but not necessarily en masse. It was different, and I'm trying to come to terms with them being there to represent the executive, which is very specifically separate from a legislative branch in the Constitution, even though there is that crossover of the Government Leader in the Senator or the GRO now.

The question that Senator Yussuff correctly brought up is that they don't have a caucus of nine, which is our limit on recognizing things. It's one of the anomalies of the new system, which could go back to the old system where the Government Leader in the Senate represents a caucus of a plurality.

I'm not sure if I feel comfortable with the executive, which is a political organization, having a place in an important legislative branch committee, and if I don't know my comfort level, then I don't have a comfort level.

**The Chair:** You have some comfort in colleagues sharing your discomfort.

**Senator Downe:** I had the same concern but reached a different conclusion: I thought they should be included. The senators who make up the GRO are senators and therefore covered by the conflict of interest rules. They should have a voice regarding any decisions that may not only affect their members directly but other members in the chamber.

**Senator Yussuff:** I don't see the committee as legislative in operation or even in construct. I see it more about the ethics of our behaviour and how that is reflected when the Ethics Officer rules on something — we have to determine how we are going to apply whatever discipline we want.

For all of us, while I was in a group that wanted to speak for me, I expect my behaviour will be judged based on my conduct. As such, I think the GRO, as much as they are important, the reality is that with their duties, they have a higher level, I would say, than the rest of us in that they are representing the government caucus, to a large extent. I think they are obligated to ensure that their conduct and behaviours are above any kind of scrutiny that will bring them into conflict with our Rules.

**Le sénateur D. M. Wells :** Je comprends tout à fait l'ambivalence de mon collègue. D'un côté, je pense que le BRG a précisément pour rôle de représenter l'exécutif, mais je ne sais pas comment concilier cela avec la situation qui prévalait avant 2015, alors que le gouvernement avait son propre caucus qui avait essentiellement pour rôle de représenter l'exécutif, mais pas nécessairement en masse. C'était différent, et j'essaie de comprendre pourquoi ils sont là pour représenter l'exécutif, qui est très précisément distinct du pouvoir législatif, selon la Constitution, malgré l'existence de ce chevauchement entre le leader du gouvernement au Sénat ou, maintenant, le BRG.

La question soulevée à juste titre par le sénateur Yussuff est que le BRG n'a pas un caucus de neuf membres, ce qui est notre seuil pour être reconnu. Il s'agit d'une des anomalies du nouveau système, et elle pourrait nous ramener à l'ancien système, où le leader du gouvernement au Sénat représente le caucus d'une pluralité.

Je ne suis pas certain d'être à l'aise avec l'idée que l'exécutif, qui est une organisation politique, ait un siège au sein d'un important comité du pouvoir législatif, et si je ne sais pas à quel point je suis à l'aise, cela signifie que je ne suis pas à l'aise.

**Le président :** Il peut vous être réconfortant de savoir que vos collègues partagent votre malaise.

**Le sénateur Downe :** J'avais la même préoccupation, mais je suis arrivé à une conclusion différente : je pense qu'ils devraient être inclus. Les sénateurs qui forment le BRG sont des sénateurs et sont donc assujettis aux règles sur les conflits d'intérêts. Ils devraient avoir voix au chapitre pour toute décision qui pourrait non seulement avoir une incidence directe sur ses membres, mais aussi sur les autres membres du Sénat.

**Le sénateur Yussuff :** Je ne considère pas que le comité ait un rôle législatif dans son fonctionnement ni même dans sa structure. Je le vois plutôt comme un organe chargé de veiller aux comportements éthiques des sénateurs, et à la manière dont cela se reflète lorsque le responsable de l'éthique rend une décision. Ainsi, nous devons déterminer comment appliquer les mesures disciplinaires que nous souhaitons mettre en place.

Pour nous tous, même si je faisais partie d'un groupe qui voulait parler en mon nom, je m'attends à ce que mon comportement soit jugé en fonction de ma conduite. À ce titre, je pense que les membres du Bureau du représentant du gouvernement au Sénat, le BRG, aussi importants soient-ils, ont en réalité, de par leurs fonctions, un niveau plus élevé, dirais-je, que le reste d'entre nous, dans la mesure où ils représentent dans une large mesure le caucus gouvernemental. Je pense qu'ils ont l'obligation de veiller à ce que leur conduite et leur comportement soient irréprochables afin de ne pas entrer en conflit avec le Règlement.

I hear Senator Wells, and I'm of a mixed mind. If you were to ask me, I'm not favourable for them to be here, but I'm not going to die on this hill either.

**Senator Ringuette:** I concur with Senator Downe. We're even thinking of a non-affiliated senator running for the at-large position. That being said, Senator Surette put the nail on where I stand in regards to this; they're responsible to provide discipline to all peers. Therefore, I honestly believe the GRO particularly — yes, they are part of a somewhat partisan structure currently. But right now, we have five senators in that group. For argument's sake, I could argue that ISG, being 42 senators, should have three members representing them on that group. But that's not how we want to structure and continue to structure this committee.

I would strongly argue that in order to be recognized as a partisan group, you need at least five members, and with a non-partisan group it is nine. I believe that any group should have a representative, and not because they would be reporting to the group, per se. That's at the very strict discretion of the members of the group to be respectful of their mandate. I would say, yes, the GRO should be allowed to have a member.

**The Chair:** Just to push on this, that they would be allowed to or they should? In other words, the existing practice is they have chosen not to.

**Senator Yussuff:** Just quickly, is there a sense that they want to? We may be having a moot point here, to be very frank about it.

**The Chair:** At this point, they don't see that as —

**Senator Yussuff:** I think that is important. They accept the structure. They understand how the system works —

**The Chair:** I suspect we want to be permissive without requiring.

**Senator Ringuette:** I think that's the direction we should go in.

**Senator Busson:** That is what I was going to suggest. Perhaps, rather than have them be a designated group within the CONF generally, that they be permitted to submit someone to the at-large position, and then if they choose to submit someone to that, then that sort of satisfies — not that they would get elected, but at least they have an opportunity to be represented as the non-affiliates would.

J'entends les arguments avancés par le sénateur Wells, mais pour ma part, je continue à avoir des sentiments mitigés. Si vous me demandez mon avis, je n'y suis pas favorable, mais je n'ai pas l'intention de m'y opposer coûte que coûte.

**La sénatrice Ringuette :** Je suis d'accord avec le sénateur Downe. Nous envisageons même qu'un sénateur non affilié se présente au poste de membre à titre particulier. Cela dit, le sénateur Surette a parfaitement résumé ma position à ce sujet : ils ont la responsabilité d'assurer la discipline parmi tous leurs pairs. C'est pourquoi je crois sincèrement que le BRG, en particulier, fait actuellement partie d'une structure quelque peu partisane. Mais à l'heure actuelle, ce groupe compte cinq sénateurs au total. Pour les besoins de l'argumentation, je pourrais soutenir que le Groupe des sénateurs indépendants, qui totalise 42 sénateurs, devrait logiquement compter trois membres pour le représenter au sein de ce groupe. Néanmoins, ce n'est pas de cette manière que nous souhaitons continuer de structurer le comité.

Je soutiens fermement que pour être reconnu comme un groupe partisan, il faut au moins cinq membres, et neuf pour un groupe non partisan. Je pense que tout groupe devrait compter au moins un représentant, et pas seulement parce qu'il rendrait compte au groupe en tant que tel. C'est à la discrétion stricte des membres du groupe de respecter leur mandat. Bref, je dirais que oui, le BRG devrait être autorisé à avoir un membre.

**Le président :** Mais est-ce qu'ils seraient autorisés à le faire ou devraient-ils le faire? Autrement dit, dans le cadre de la pratique actuelle, ils ont choisi de ne pas aller en ce sens.

**Le sénateur Yussuff :** Très brièvement, a-t-on l'impression qu'ils le souhaitent? Pour parler franchement, nous sommes peut-être en train de débattre d'un point sans réel intérêt.

**Le président :** À ce stade, ils ne voient pas cela comme...

**Le sénateur Yussuff :** Pour ma part, je crois au contraire qu'il s'agit d'un enjeu important. Ils acceptent la structure. Ils comprennent comment fonctionne le système, et...

**Le président :** Je soupçonne que nous cherchons à être permissifs sans rien exiger en retour.

**La sénatrice Ringuette :** Je pense que c'est la voie que nous devrions prendre.

**La sénatrice Busson :** C'est ce que j'allais suggérer. Plutôt que de les considérer comme un groupe distinct au sein du comité CONF, on pourrait peut-être leur permettre de présenter un candidat au poste de membre à titre particulier, et s'ils choisissent de le faire, cela satisferait en quelque sorte leur demande, non pas qu'ils seraient élus, mais au moins ils auraient la possibilité d'être représentés comme le seraient les sénateurs non affiliés.

I'm not sure if that helps or changes any viewpoint. To me, it seems like it is making a non-partisan group a little more partisan. As much as I trust the people who are there, I don't support it.

**Senator D. M. Wells:** I don't think this has anything to do with the people who are there. They are our colleagues, and they are trustworthy and honourable colleagues.

But I'm not yet at the place where you are, chair, whether it is permissible or required. I'm still not there. They represent the executive. They represent the Prime Minister's Office and cabinet, and I don't think there is a place for them in that committee.

We've already seen some incursion on that from the sessional order that we passed at the beginning of the session, with a member of the GRO sitting on the steering committee of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources — someone who doesn't sit on the committee, and now we have a member representing the executive branch on steering. I disagreed with it then, even though it was an agreement by leaders. I didn't agree with it, and I voted against it.

I think this is a further push into that territory where the Senate, by its nature and rule, is independent of the executive. Any slipping in that takes away from our obligation to be independent of the executive, as we are independent from the judiciary.

**The Chair:** Would that logic then guide you to say should there be a Conservative leader in the House of Commons and a Conservative leader in the Senate?

**Senator D. M. Wells:** Back to my earlier comment, in my previous intervention, that's where I have not come to ground. I am conflicted on that. Obviously, there is a different dynamic.

Now, here is a specific body that represents the government. That's their name: the Government Representative. The name, if there is a Conservative government, is the Conservative caucus. It may be the government caucus or referred to, but not officially. It is the Conservative caucus, so —

**The Chair:** Government leader in the Senate.

**Senator D. M. Wells:** Exactly right, yes. But not the government caucus in the Senate.

Je ne sais pas si cela change quelque chose. À mon avis, cela semble rendre un groupe non partisan légèrement plus partisan. Même si j'ai confiance en ces personnes, je ne suis pas prête à soutenir une telle initiative.

**Le sénateur D. M. Wells :** Je ne pense pas que cela ait quoi que ce soit à voir avec les personnes qui y siègent. Après tout, il s'agit de nos propres collègues, et ce sont des collègues honorables et dignes de confiance.

Mais je ne suis pas certain d'être sur la même longue d'ondes que vous, monsieur le président. Comme les sénateurs dont il est question représentent le Cabinet du premier ministre, et donc le pouvoir exécutif, je ne pense pas qu'ils aient leur place au sein de ce comité.

Nous avons déjà constaté un empiétement du pouvoir exécutif par rapport à un ordre sessionnel que nous avons adopté au début de la session, concernant un membre du BRG siégeant au Comité directeur du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. On parle donc d'une personne qui ne siège pas au comité, et maintenant, nous avons un membre représentant le pouvoir exécutif qui siège au comité directeur. Je n'étais pas d'accord avec cette façon de faire à l'époque, même s'il s'agissait d'un accord conclu entre les différents chefs de partis. Je n'étais pas d'accord, et j'ai donc voté contre.

Je pense que tout cela nous éloigne encore davantage du principe selon lequel le Sénat, de par sa nature et ses règles, doit demeurer indépendant par rapport au pouvoir exécutif. Tout écart par rapport à ce principe nous éloigne de notre obligation d'être indépendants par rapport au pouvoir exécutif et au pouvoir judiciaire.

**Le président :** Cette logique vous amènerait-elle alors à dire qu'il devrait y avoir un chef conservateur à la Chambre des communes et un chef conservateur au Sénat?

**Le sénateur D. M. Wells :** Pour revenir au commentaire que j'ai formulé lors de mon intervention précédente, c'est là que je ne suis pas parvenu à une conclusion. Je suis toujours partagé à ce sujet, car il me paraît évident que les dynamiques sont différentes.

Maintenant, il y a un organisme spécifique qui représente le gouvernement. C'est son titre : le représentant du gouvernement. Si le pays est dirigé par un gouvernement conservateur, on parle donc du caucus conservateur. Il peut s'agir du caucus du gouvernement ou du groupe auquel on fait référence, mais pas officiellement. C'est le caucus conservateur, donc...

**Le président :** Oui, il s'agit du poste de leader du gouvernement au Sénat.

**Le sénateur D. M. Wells :** Tout à fait, mais il ne s'agit pas du caucus du gouvernement au Sénat.

My comment has nothing to do with politics. It has everything to do with the independence of the Senate, which is 105 of us.

**Senator Batters:** Yes, Senator D. M. Wells expressed what the difference is. What the Government's Representative's Office, or GRO, did when they decided to form that sort of a group is that it's an executive function somewhat divorced from having — or separated at least, if not formal divorce — a party or group status as well. That's the important part that needs to be represented as members of CONF because that's the certain group.

Again, I reiterate my concern that we could have a situation, as the CONF report indicates, where they wanted to have a member from each recognized group, parliamentary group, and as Senator Ringuette said a little earlier, the Independent Senators Group, or ISG, has 42 members right now. There is always the possibility that that very large group could become a few different, much smaller groups and still meet the requirement for recognized parliamentary group.

So instead of five groups plus an extra member as elected by the senators, or something like that, whatever is decided here, then we could potentially have this CONF committee — which we have heard, including from Senator Seidman when she testified a few years ago about this issue. She said that it's very much a benefit to have this committee be quite a small number of members for the very confidential work that they do but also in case they need to have frequent and emergency-type meetings.

It is one thing to set it by sessional order because then you can change it more easily, but if it is in the Rules, it will be difficult to change. You could have a situation where you have 10 people on that committee, which would not be workable.

**Senator Surette:** At the risk of showing my ignorance on some of this, it seems like we are complicating a lot of things here. In my head, we're looking at finding five to seven independent senators to sit on the committee to rule on all the senators on a conflict of interest. So I have difficulties understanding how some of the senators would not be included in choosing or being permitted to sit on the committee.

I don't understand the logic of how you would exclude them. I don't see it as a legislative committee. I see it as a Conflict of Interest Committee. To me, it is different. All the senators have the same rights. It doesn't matter what party or group we are in. Am I missing something?

Mon commentaire n'a rien à voir avec un quelconque enjeu partisan. Ce qui me préoccupe, c'est de préserver l'indépendance du Sénat en tant qu'institution, ainsi que l'indépendance de chacun des 105 sénateurs.

**La sénatrice Batters :** En effet, et le sénateur Wells a d'ailleurs très bien expliqué en quoi consiste la différence. Ce qu'a fait le BRG lorsqu'il a décidé de former ce type de groupe, c'est de lui attribuer une fonction exécutive quelque peu dissociée — ou du moins séparée, à défaut d'être officiellement dissociée —, du statut de parti ou de groupe. C'est un élément important qui doit être représenté en tant que membres du comité CONF, car il s'agit d'un groupe bien défini.

Je réitère mon inquiétude quant au fait que nous pourrions nous retrouver dans une situation, comme l'indique le rapport présenté par le comité CONF, où l'on souhaiterait avoir un membre de chaque groupe parlementaire reconnu et, comme l'a mentionné la sénatrice Ringuette un peu plus tôt, le Groupe des sénateurs indépendants compte actuellement 42 membres. Il est toujours possible que ce très grand groupe se divise en plusieurs groupes plus petits tout en continuant de répondre aux critères d'un groupe parlementaire reconnu.

Ainsi, au lieu de cinq groupes plus un membre supplémentaire élu par les sénateurs, quelle que soit la décision prise ici, nous pourrions éventuellement avoir ce comité CONF, dont nous avons entendu parler, notamment par la sénatrice Seidman lorsqu'elle a témoigné il y a quelques années sur cette question. Elle a déclaré qu'il était très avantageux que ce comité soit composé d'un nombre restreint de membres, non seulement en raison du caractère très confidentiel de leur travail, mais aussi au cas où ils auraient besoin de se réunir fréquemment, et de manière urgente.

C'est une chose de le fixer par ordre sessionnel, car cela permet de le modifier plus facilement, mais s'il figure dans le Règlement, il sera difficile de le modifier. Vous pourriez vous retrouver dans une situation où ce comité compterait dix membres, ce qui ne serait pas viable.

**Le sénateur Surette :** Au risque de trahir mon ignorance concernant certains points, il me semble que nous compliquons beaucoup les choses ici. Pour moi, l'idée est de sélectionner de cinq à sept sénateurs indépendants pour siéger au comité chargé de statuer sur tous les sénateurs en situation de conflit d'intérêts. J'ai donc du mal à comprendre pourquoi certains sénateurs ne seraient pas inclus dans le choix, ou bien ne seraient pas autorisés à siéger à ce comité.

Je ne comprends pas la logique qui vous pousse à exclure ces sénateurs. Je ne considère pas cela comme un comité législatif, mais plutôt comme un comité chargé des conflits d'intérêts. Pour moi, voilà une différence majeure. Tous les sénateurs doivent disposer des mêmes droits, peu importe le parti ou le groupe auquel ils appartiennent. Mais il y a peut-être quelque chose qui m'a échappé.

**The Chair:** I would respond by saying that the election of a senator at large ensures that everybody has had at least one opportunity to determine a representative.

**Senator Surette:** Unless we exclude the GRO.

**The Chair:** No, we are not excluding them. They will participate in that vote. That doesn't mean — that would be one of five votes, right? That was the concept here.

I am trying to reach a consensus here that we acknowledge that one per group or caucus — can we go as far as saying that we note that the GRO, which has recently been determined to be a group, has chosen not to have a representative on this committee and that the decision to have one at large will ensure that all senators, GRO or non-affiliated, are involved in the selection of at least one senator.

Then, we can keep our ambiguity.

**Senator Yussuff:** I have some quick points.

One, I think that it's been raised that, based on recognized groups, at some point, it could be much larger or remain even smaller for that matter, whether we should put the numbers in a way that a maximum of — so at least we recognize the smaller they are, the easier to arrive at decisions. It makes it more conducive for building strong relationships. That's been my experience.

**The Chair:** What about senates that have 12 groups of eight members?

**Senator Yussuff:** I don't know. I have not been here long enough to know.

My second point is that Senator Wells raised an important point: The GRO is the executive branch. I know they have chosen not to be there right now, but we can't negate the fact that they are there to represent the political office of the government. As such — and I am rethinking my position — I don't think they should even be part of the consideration to be part of the group. They have a different role to play. I don't know if the executive branch should be involved in deliberating on judgments regarding their colleagues. I understand they are individual senators, but they have chosen to be representatives of the government. They didn't have to, but they have so chosen, and that should exclude them automatically, in my view. They ought to acknowledge who they are because we are confusing them for a group — other than the fact they represent the government in the institution.

**Le président :** Je répondrais que l'élection d'un sénateur représentant l'ensemble d'une région ou du pays pourrait faire en sorte que chaque parti aurait au moins une occasion de sélectionner son propre représentant.

**Le sénateur Surette :** À moins que l'on exclue le BRG.

**Le président :** Non, les membres du BRG ne seront pas exclus, et ils pourront participer à ce vote. Cela ne signifie pas pour autant... Il s'agirait d'un vote sur cinq, n'est-ce pas l'idée?

J'essaie de parvenir à un consensus ici pour que nous ne reconnaissons qu'un représentant par groupe ou caucus... Nous pourrions aller jusqu'à dire que nous notons que le BRG, qui a récemment été reconnu comme un groupe, a choisi de ne pas avoir de représentant au sein de ce comité et que la décision d'en avoir un au sens large garantira que tous les sénateurs, qu'ils soient membres du BRG ou non-affiliés, participent à la sélection d'au moins un sénateur.

Nous pouvons ainsi conserver notre ambiguïté.

**Le sénateur Yussuff :** J'ai quelques points à soulever brièvement.

D'abord, sur la base des groupes reconnus, à un moment donné, cela pourrait être beaucoup plus important ou rester encore plus restreint, et nous devrions fixer des chiffres de manière à ce que le maximum soit atteint. Ainsi, nous reconnaissons au moins que plus les groupes sont petits, plus il est facile de prendre des décisions. D'après mon expérience, cette façon de procéder favorise le développement et le maintien de liens solides.

**Le président :** Et qu'en est-il d'un sénat composé de 12 groupes de huit membres?

**Le sénateur Yussuff :** Pour être honnête, je ne suis pas en poste depuis assez longtemps pour le savoir.

Mon deuxième point est que le sénateur Wells a soulevé un enjeu important : le BRG fait partie du pouvoir exécutif. Je sais qu'ils ont choisi de ne pas être présents pour le moment, mais nous ne pouvons nier le fait qu'ils sont là pour représenter le pouvoir politique du gouvernement. À ce titre — et je suis en train de revoir ma position —, je ne pense pas qu'ils devraient même être pris en considération pour faire partie du groupe. Ils ont un rôle différent à jouer. Je ne sais pas si le pouvoir exécutif devrait participer aux délibérations sur les jugements concernant ses collègues. Je comprends que ce sont des sénateurs à titre individuel, mais ils ont choisi d'être les représentants du gouvernement. Ils n'étaient pas obligés de le faire, mais ils ont fait ce choix, et cela devrait automatiquement les exclure, à mon avis. Ils devraient reconnaître qui ils sont, car nous les confondons avec un groupe, outre le fait qu'ils représentent le gouvernement au sein de l'institution.

**The Chair:** Just for the record, I would share that view.

**Senator Yussuff:** Yes, okay.

**The Chair:** We're getting around that by the election of a senator at large.

Any further comments? Are we comfortable with the notion of caucuses or groups, excluding the GRO, and one at large?

**Senator Batters:** I have pretty clearly expressed I am personally not. It has the potential for way too many groups, especially if you are going to entrench it as a rule.

**The Chair:** Right. Although, we have rules and then sessional orders. The record will show that. I don't think we need to go through it.

Shall we move, then, to the next issue? It says "flexible number of members," but that's what we just discussed. It would be reflective of the groups as they formed and would adjust up and down.

For paragraph 31, I suggest that, based upon the conversations we've had and the testimony we've heard, if a senator leaves a group and is a member of CONF, they leave CONF. The group will then determine who they would choose to be the successor. To me, that seems to be the logic that we're using.

**Senator Ringuette:** Correct me if I'm wrong, but, in the Rules, there is already a rule saying that a leader or a facilitator can make a recommendation to Selection for the removal. And —

**The Chair:** I hear your thoughts on that, and I know where you're going. CONF is not part of the Selection Committee process. It is elected by the chamber by name, so we need to have in the Rules that, should a person so elected by the chamber from a group leave that group, the group should elect another person to be nominated to be elected by the whole chamber.

**Senator Ringuette:** I believe we should do that.

**The Chair:** I think that's the only way you can do it. Otherwise, you are in a situation where a person leaves a group and stays in CONF.

**Le président :** Pour mémoire, je partage votre avis sur ce point.

**Le sénateur Yussuff :** D'accord, très bien.

**Le président :** Nous pouvons contourner ce problème par l'élection d'un sénateur représentant l'ensemble d'une région ou du pays.

D'autres observations? Sommes-nous d'accord avec l'idée de caucus ou de groupes, à l'exclusion du BRG, et de l'élection d'un sénateur représentant l'ensemble d'une région ou du pays?

**La sénatrice Batters :** J'ai déjà exprimé sans équivoque qu'à titre personnel, je ne suis pas en faveur de cette manière de procéder, car cela risque de concerner beaucoup trop de groupes, surtout si l'on en fait une règle officielle.

**Le président :** C'est vrai. Cependant, nous devons nous plier à certaines règles et à certains ordres sessionnels. Le procès-verbal en fera état. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de revenir là-dessus.

Sur ce, pouvons-nous passer au prochain sujet à l'ordre du jour? Il est question d'un « nombre flexible de membres », mais c'est ce dont nous venons de discuter. Cela refléterait la composition des groupes au fur et à mesure de leur formation, et s'ajusterait à la hausse ou à la baisse.

En ce qui concerne le paragraphe 31, je suggère, sur la base des conversations que nous avons eues et des témoignages que nous avons entendus, que si un sénateur est déjà membre d'un caucus, il doit alors quitter le comité CONF. Les membres du caucus en question auront alors le loisir de sélectionner son successeur. Cette procédure me paraît tout à fait logique.

**La sénatrice Ringuette :** Corrigez-moi si je me trompe, mais dans le Règlement, il existe déjà une règle stipulant qu'un leader parlementaire ou un facilitateur peut recommander au comité de sélection la destitution d'un membre. Et...

**Le président :** Je comprends votre point de vue et je sais où vous voulez en venir. Les membres du comité CONF ne font pas partie du processus du comité de sélection. Ils sont élus par la Chambre des communes, et nous devons donc prévoir dans le Règlement que si une personne ainsi élue par la Chambre à partir d'un groupe quitte ce groupe, celui-ci doit élire une autre personne qui sera proposée pour être élue par l'ensemble de la Chambre.

**La sénatrice Ringuette :** À mon avis, nous devons effectivement aller en ce sens.

**Le président :** Je pense qu'il s'agit de la seule manière de procéder. Autrement, on risque de se retrouver dans une situation où un parlementaire quitte un groupe tout en demeurant membre du comité CONF.

**Senator Ringuette:** Yes.

**The Chair:** That's just my view, but I think that's a consensus here.

**Senator Ringuette:** Chair, if I may, paragraph 28 is the issue of whether we should recommend a maximum number of members on this committee with regard to flexibility or should we say that, for the time being, that's where we are? Rules can be amended in the future if the scenario changes.

**The Chair:** I would think so. You can use sessional orders, as well, if you don't want to get to the rules. We've been under sessional orders for 10 years.

**Senator Burey:** I was going ask for clarification on the very point that Senator Ringuette spoke about, so it has been clarified.

**Senator D. M. Wells:** I am in agreement with you. The question of a senator remaining on CONF after that senator has left a caucus could be very awkward. People leave caucuses for all kinds of reasons. Sometimes, it is conduct unbecoming and they are removed, so it would be quite awkward to have a senator leave a committee — especially the committee under discussion — if that were the case.

Plus, there is the question of general representation, not specific representation, of an issue — general representation of a caucus.

As to the question of having a maximum number of senators on a committee, it was initially four, was it not? What is it now, four?

**The Chair:** It is five. It was six.

**Senator D. M. Wells:** Right. The reason for having it smaller, just like the Senate has on the Audit and Oversight Committee is so that it can meet at odd times and be nimble in its decision-making. I think at one point last session, this committee had 18 who would show up. It was less nimble and less able to act quickly.

The reason for having a low-member CONF, a low-member Audit Committee and empowered steering committees on all committees, in particular for CIBA, is for decisions to be made quickly when necessary. Sometimes, it is necessary. Sometimes, it can take forever. Not this one, of course, chair.

**La sénatrice Ringuette :** Exactement.

**Le président :** J'ai l'impression qu'un consensus se dégage concernant ce point.

**La sénatrice Ringuette :** Monsieur le président, si vous me le permettez, le paragraphe 28 soulève la question suivante: devons-nous recommander un nombre maximal de membres pour ce comité afin de garantir une certaine souplesse, ou devons-nous dire que, pour l'instant, c'est ainsi que les choses se présentent? De toute manière, les règles pourront être modifiées si la situation venait à changer.

**Le président :** Il me semble que oui. Il est également possible de recourir à des ordres sessionnels afin de contourner certaines règles. Après tout, nous avons recours à des ordres sessionnels depuis 10 ans.

**La sénatrice Burey :** J'allais demander des précisions sur le point soulevé par la sénatrice Ringuette, mais cela a déjà été clarifié.

**Le sénateur D. M. Wells :** Je suis d'accord avec vous. La question du maintien d'un sénateur au sein du comité CONF après qu'il ait quitté son caucus risque de s'avérer particulièrement délicate. Des parlementaires quittent les caucuses pour toutes sortes de raisons. Parfois, c'est en raison d'un comportement inconvenant et ils sont renvoyés, il serait donc assez délicat qu'un sénateur quitte un comité, en particulier celle dont il est question ici, si tel était le cas.

Par ailleurs, il y a la question de la représentation générale, et non spécifique, de certains enjeux au sein d'un caucus.

En ce qui concerne le nombre maximal de sénateurs pouvant siéger au sein d'un comité, il était initialement de quatre, n'est-ce pas? À combien s'élève-t-il?

**Le président :** Nous sommes passés de six à cinq sénateurs.

**Le sénateur D. M. Wells :** Exactement. La raison pour laquelle il est plus petit, tout comme le Comité d'audit et de surveillance du Sénat, c'est pour qu'il puisse se réunir à des moments inhabituels et prendre des décisions rapidement. Je crois qu'à un moment donné lors de la dernière session, ce comité comptait 18 membres au total, et il s'est donc avéré moins agile et moins en mesure d'agir rapidement.

La raison pour laquelle les effectifs sont peu élevés au sein du comité CONF, du Comité d'audit et de surveillance du Sénat, et des comités directeurs, en particulier pour le comité CIBA, est de pouvoir prendre des décisions rapidement lorsque cela s'avère nécessaire. Autrement, la prise de décisions peut prendre une éternité. Ce n'est évidemment pas le cas ici, monsieur le président.

We should be mindful of the reason we had a low membership number, rather than letting it get caught up in increasing because we have more people, especially if all members are entrusted by all senators to do the business of that committee.

**The Chair:** True. A couple of points on that, though. We are saying if other groups are formed, so they have to meet that standard. We haven't reached it yet, but when this does come into effect, it would be at the next session. If it happened today, it would take effect only at the next session. There is a facing year that, should the unpredictable happen and we end up with eight more groups tomorrow, it would not automatically lead to eight more people. I suspect we would have some conversations on how to manage that. However, the principle here is that a group should have representation.

**Senator D. M. Wells:** My only comment was to be mindful of the reason we decided as a Senate to have a low-membership committee.

**The Chair:** Which is why it is one.

**Senator K. Wells:** I'm not sure exactly where this might go, but perhaps this would be principle one or an observation as it relates to the composition of the committee. I didn't see this in this report, but we discussed in a previous meeting the notion that the composition of the committee should be guided by principles of equity, gender and regional diversity when selecting the membership in order to better understand and manage the variety of issues under deliberation.

I'm not sure if that could fit under principle one or if it is best as an observation. Are we having observations?

**The Chair:** I have a bit of a problem with that. I'm fine with that as an objective, but you are circumscribing the considerations that a group might undertake because they don't know what other groups are doing. If one group announced who they were selecting first, why is that then obliging another group to have the balance that you seek?

I do think that the election at large should be a point of consideration on that point, should we get to a situation where we are concerned about it. It sounds like a very important objective, but how you operationalize it is not clear to me on this committee or any other committee.

Nous devons garder à l'esprit la raison pour laquelle nous avons un faible nombre de membres, et ne pas chercher à tout prix à augmenter ce nombre. En effet, nous comptons davantage de personnes, surtout si tous les membres sont chargés par les sénateurs de mener à bien leurs travaux au sein de ce comité.

**Le président :** C'est vrai. Toutefois, j'aimerais soulever deux ou trois points à ce sujet. Nous disons que si d'autres groupes venaient à être formés, ils auraient à respecter cette norme. Nous ne sommes pas encore rendus là, mais cette norme entrera en vigueur à la prochaine session. Même si une telle situation se produisait aujourd'hui, la règle ne s'appliquerait qu'à la session suivante. Il y a une période de transition : si jamais quelque chose d'imprévisible devait se produire et que nous nous retrouvions demain avec huit groupes supplémentaires, il n'y aurait pas automatiquement huit membres de plus. Je suppose que nous aurions des discussions sur la manière de gérer la situation. Cependant, le principe en jeu ici, c'est que chaque groupe devrait être représenté.

**Le sénateur D. M. Wells :** Je me contenterai de dire qu'il faut garder à l'esprit la raison pour laquelle nous avons décidé, en tant que Sénat, d'avoir un comité de petite taille.

**Le président :** C'est justement pour cela.

**Le sénateur K. Wells :** Je ne sais pas exactement où cette remarque pourrait être intégrée, mais elle relève peut-être du premier principe ou d'une observation sur la composition du comité. Je n'ai rien vu à ce sujet dans le rapport, mais lors d'une réunion précédente, nous avons discuté de l'idée que la composition du comité devrait être guidée par des principes d'équité, de diversité des genres et de diversité régionale à l'étape de la sélection des membres afin de mieux comprendre et de mieux gérer la variété des enjeux à l'étude.

Je ne sais pas si cela pourrait s'inscrire dans le premier principe ou s'il vaudrait mieux en faire une observation. Allons-nous ajouter des observations?

**Le président :** J'ai quelques réserves à ce sujet. L'objectif en soi ne me pose pas de problème, mais vous restreignez les critères qu'un groupe pourrait prendre en considération, faute de savoir ce que les autres groupes feront. Si un groupe annonçait son choix en premier, pourquoi alors faudrait-il obliger un autre groupe à rétablir l'équilibre que vous recherchez?

Selon moi, ce point devrait plutôt être pris en compte lors de l'élection d'un membre par l'ensemble des sénateurs, si jamais nous nous retrouvions dans une situation où cet aspect faisait défaut. Il s'agit, me semble-t-il, d'un objectif très important, mais je ne vois pas très bien comment on pourrait le mettre en œuvre au sein de ce comité ou de tout autre comité.

[Translation]

**Senator Youance:** Since the start of the discussion, I've had an option in mind. I'm submitting it as a question for a new senator.

For the Committee on Ethics and Conflict of Interest for Senators, have we considered abandoning groups, meaning having other criteria to ensure that we keep the seven people and the objectives of equality? Since we're talking about conflicts of interest, we would like to become even more independent than we are now. Has this prospect been considered?

[English]

**The Chair:** I can only speak from experience. I think caucuses and groups uniquely guard their decision-making process. They decide through a ballot question whom they would nominate for the Conflict of Interest Committee. I think that's the appropriate process. I don't know how you could otherwise do it.

**Senator Yussuff:** I like what Senator Wells said in regard to representation, but in the context of members carrying out their duty, we should all be aware that the Senate is a composition of many different individuals, backgrounds, genders and, in the context of people rendering decisions, that always has to be. However, ethical behaviour is a fundamental question about where the breach occurred and how you render a decision. I don't care about your gender or ethnicity or what your sexual orientation might be. It is about the person's breach of the basic principles of how we conduct ourselves in this place.

I understand that, but I subscribe to the point you made, chair. It is a challenge as to how you tell a group how we get to a place that we reflect the diversity of the institution that we supposedly represent. I have seen the representation on CONF evolve over a period of time. Like everything else, we need to be conscious of the efforts we put into the selection of people. More importantly, individuals have to serve if they are selected. Simply being asked is one thing, but do you say, "Sorry, that's not where I want to spend my time" or, "Do I feel qualified to provide my leadership in that area?"

It is a balancing act. All leaders are aware that the composition of the group to a large extent requires them to think about how they make selections and try to ask individuals to serve there. In our group, we go through that on a regular basis when we have to select people. We all voice our opinions, but the outcome has been fairly reflective of what we are thinking but equally whom we select to represent us.

[Français]

**La sénatrice Youance :** Depuis le début de la discussion, j'ai une option en tête, mais je la présente comme une question pour une nouvelle sénatrice.

A-t-on envisagé, pour le Comité sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs, de faire fi des groupes, donc d'avoir d'autres critères qui feront en sorte qu'on garde les sept personnes et les objectifs d'égalité? En fait, puisqu'on parle de conflits d'intérêts, nous souhaiterions être encore plus indépendants que nous le sommes. Est-ce que cette perspective a été envisagée?

[Traduction]

**Le président :** Je ne peux parler qu'à partir de mon expérience. Je pense que les caucus et les groupes protègent jalousement leur processus décisionnel. Ils décident, par un vote interne, qui ils souhaitent nommer au comité des conflits d'intérêts. À mon avis, c'est le processus approprié. Je ne vois pas comment on pourrait procéder autrement.

**Le sénateur Yussuff :** J'aime ce que le sénateur Wells a dit au sujet de la représentation, mais en ce qui a trait à l'exercice des fonctions des membres, il faut se rappeler que le Sénat est composé de personnes aux parcours, aux origines et aux identités de genre très variés et que cette diversité doit toujours subsister lorsqu'on prend des décisions. Cela dit, en matière d'éthique, la question fondamentale est de déterminer la nature du manquement et la décision qui s'impose. Le genre, l'origine ethnique ou l'orientation sexuelle n'entrent pas en ligne de compte pour moi. Ce qui importe, c'est la question de savoir si la personne a enfreint les principes de base qui régissent notre conduite dans cette enceinte.

Je comprends l'argument du sénateur, mais je souscris au point que vous avez soulevé, monsieur le président. Il est difficile de dire à un groupe comment refléter la diversité de l'institution que nous sommes censés représenter. J'ai vu la représentation au sein du comité CONF évoluer au fil du temps. Comme pour tout le reste, nous devons être conscients des efforts que nous déployons pour sélectionner des membres. Plus important encore, les personnes choisies doivent accepter de siéger au comité. Être sollicité est une chose, mais chacun doit ensuite se demander s'il souhaite y consacrer son temps ou s'il se sent qualifié pour y occuper un poste de direction.

C'est une question d'équilibre. Tous les leaders savent que la composition du groupe les oblige, dans une large mesure, à réfléchir à la manière de sélectionner et d'inviter des personnes à y siéger. Dans notre groupe, nous nous livrons régulièrement à cet exercice lorsque nous devons sélectionner des gens. Nous faisons tous valoir nos opinions, et le résultat correspond assez bien non seulement à nos points de vue, mais aussi à ceux des personnes que nous choisissons pour nous représenter.

**Senator K. Wells:** I do feel strongly about this point. Although we are not binding the groups, we are making a statement about the considerations. Consider it a reminder to the groups about these important principles. This is core to ethics and ethical decision making. Courts look at structural discrimination or systemic discrimination in any kind of decision they may be making and take that into account as to what the remedy may be through the court process.

It is important for us to highlight these principles of equity, gender and regional diversity. Our group — and I hope other groups — considers these factors in decision making. We are making it transparent and noting that we discussed this issue as a committee and have deemed it worthy of an observation, perhaps, if it doesn't fit under a principle.

**The Chair:** Is there comfort with an observation on this point? Are we comfortable with that? Should a member leave to another group, the group from which they left would have an early opportunity to replace them through the process of election and then the motion being passed in the Senate?

**Some Hon. Senators:** Yes.

**The Chair:** That's filling a vacancy. If the group meets the minimum requirements to qualify as a recognized group or party, should the group remain on CONF? My view on that is until the end of session; we would then review it. The idea is to try to provide some level of stability and predictability.

**An Hon. Senator:** I agree.

**The Chair:** If a new group is recognized during the session, when should it be determined to be able to have a member on CONF? At the next session would be the logic, right?

**Senator Busson:** That ensures, Mr. Chair, that everyone has a representative at each consistent time in the session.

**Senator Batters:** You missed a point. The first question for consideration under (b) was: Should the rule, which sets CONF's membership at five senators, be amended and — as I've been trying to alert people to — should the Rules provide for a minimum or maximum number of members? You skipped over that.

**The Chair:** I thought the view of the committee was that every group should have a member. That would lead to a definite minimum.

**Le sénateur K. Wells :** C'est un point qui me tient à cœur. Même si nous ne contraignons pas les groupes, nous énonçons les facteurs dont ils devraient tenir compte. Il s'agit, au fond, de rappeler aux groupes l'importance de ces principes. C'est au cœur même de l'éthique et de la prise de décisions éthiques. Les tribunaux vérifient s'il existe une discrimination structurelle ou systémique dans toute décision qu'ils doivent rendre, et ils en tiennent compte pour déterminer la mesure corrective appropriée dans le cadre du processus judiciaire.

Il est important pour nous de souligner ces principes d'équité, de diversité des genres et de diversité régionale. Notre groupe — à l'instar d'autres groupes, je l'espère — tient compte de ces facteurs dans sa prise de décisions. Ainsi, nous ferons preuve de transparence en précisant que nous avons discuté de cette question au sein du comité et que nous avons jugé qu'elle méritait peut-être une observation, si elle ne s'inscrit pas directement dans un principe.

**Le président :** Sommes-nous à l'aise avec l'idée d'ajouter une observation sur ce point? Cela nous convient-il? Si un membre devait changer de groupe, son groupe d'origine pourrait le remplacer à la première occasion au moyen d'une élection, avant de faire adopter la motion correspondante au Sénat?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** C'est pour combler une vacance. Si le groupe répond aux exigences minimales pour se qualifier comme groupe ou parti reconnu, son ou ses membres devraient-ils continuer à siéger au sein du comité CONF? À mon avis, oui, ils le devraient jusqu'à la fin de la session; nous aurions ensuite à réévaluer la situation. Le but est d'assurer un certain degré de stabilité et de prévisibilité.

**Une voix :** Je suis d'accord.

**Le président :** Si un nouveau groupe est reconnu au cours d'une session, quand devrait-il être autorisé à nommer un membre au comité CONF? Logiquement, ce serait à la prochaine session, n'est-ce pas?

**La sénatrice Busson :** Cela garantit, monsieur le président, que chacun dispose d'un représentant à tout moment au cours de la session.

**La sénatrice Batters :** Vous avez sauté un point. La première question à examiner sous la rubrique (b) est la suivante : faut-il modifier la règle, qui fixe la composition du comité CONF à cinq sénateurs, et — comme j'ai essayé de le signaler — le Règlement devrait-il prévoir un nombre minimal ou maximal de membres? Vous n'avez pas abordé ce point.

**Le président :** Je pensais que le comité était d'avis que chaque groupe devait avoir un membre. Cela établirait un minimum bien défini.

**Senator Batters:** Right, but you didn't discuss the number of maximum. I've been raising concerns about that. My concern was expressed, but everyone else is totally fine with as many as needed? As many groups?

**The Chair:** For that session, yes.

**Senator D. M. Wells:** I don't think we have come to ground — or maybe I missed it if we did — on the GRO being a group, or it is a recognized caucus of nine?

**The Chair:** I thought the consensus was that they would not be represented on CONF.

**Senator D. M. Wells:** Okay. Then I'm in agreement with that.

The other thing I wanted to mention, when we discussed a moment ago or you brought up the question of if a caucus goes below nine, does that member stay on the committee, I'm in agreement with that member staying on the committee, but there should be some comment or consideration should that member die, retire or resign. Then it would be replaced by whom, or by what.

**The Chair:** Or not be replaced at all.

**Senator D. M. Wells:** Yes. Does the caucus in question get to replace that, even though they might only have eight members? According to our discussions, the answer is no. But, of course, that person who left by death or retirement would obviously not be on the committee anymore. How should we address that? Should there be a note or a comment about that?

**The Chair:** Would you not agree that should the group fall below, the member could stay on the committee until the end of the session or when they left — I don't want to predict the demise. In other words, they would continue until they no longer served.

**Senator D. M. Wells:** I always have to pause when someone asks me the question that begins with "would you not agree," because I never know if my answer is "yes" or "no." I would agree that if that's the case, then the committee would be reduced by one.

**The Chair:** We're trying to ensure that the expertise that has been there for a period of time continues to provide guidance on

**La sénatrice Batters :** D'accord, mais vous n'avez pas parlé du nombre maximal. J'ai formulé des réserves à ce sujet. J'ai expliqué ce qui me préoccupe, mais tous les autres sont parfaitement d'accord pour avoir autant de membres que nécessaire? Le nombre de membres devrait-il correspondre au nombre de groupes?

**Le président :** Pour la session en cours, oui.

**Le sénateur D. M. Wells :** Je ne crois pas que nous ayons tranché — ou peut-être que cela m'a échappé, le cas échéant — la question de savoir si le BRG est un groupe, ou s'il s'agit plutôt d'un caucus reconnu composé de neuf membres.

**Le président :** Je pensais que nous avions convenu que le BRG ne serait pas représenté au comité CONF.

**Le sénateur D. M. Wells :** Très bien. Dans ce cas, je suis d'accord.

L'autre point que je voulais soulever concerne la question dont nous avons discuté tout à l'heure ou que vous avez évoquée : lorsqu'un caucus se retrouve avec moins de neuf membres, est-ce que son représentant continue de siéger au comité? Je suis d'accord pour qu'il y reste, mais il faudrait ajouter un commentaire ou une réflexion sur ce qui se passe si ce membre décède, prend sa retraite ou démissionne. Qui le remplacerait alors, ou selon quelle procédure?

**Le président :** Il pourrait également ne pas être remplacé du tout.

**Le sénateur D. M. Wells :** En effet. Le caucus en question aurait-il la possibilité de remplacer ce membre, même s'il ne compte plus que, disons, huit membres? D'après nos discussions, la réponse est non. Il va de soi qu'un membre qui décède ou qui prend sa retraite n'est plus en mesure de siéger au comité. Comment devrions-nous traiter ce cas de figure? Faut-il ajouter une note ou un commentaire à ce sujet?

**Le président :** Ne seriez-vous pas d'accord pour dire que si le groupe se retrouvait avec moins de membres que le minimum requis, son représentant pourrait tout de même demeurer membre du comité jusqu'à la fin de la session ou — sans vouloir envisager le pire — jusqu'à son départ? Autrement dit, le représentant continuerait d'y siéger tant qu'il exercerait ses fonctions.

**Le sénateur D. M. Wells :** Je dois toujours marquer un temps d'arrêt lorsqu'on me pose une question qui commence par « ne seriez-vous pas d'accord », car je ne sais jamais si ma réponse est « oui » ou « non ». Quoi qu'il en soit, je suis d'accord pour dire que, dans pareil cas, le comité aurait un membre de moins.

**Le président :** Nous cherchons à faire en sorte que l'expertise accumulée au fil du temps continue d'orienter les travaux du

the committee, even though they are down. We are not introducing a new member just because they once had a size sufficient for membership.

**Senator D. M. Wells:** Agreed.

**The Chair:** Is everybody comfortable with that?

**Senator Busson:** In the not-too-distant past, we've had an Ethics Committee with six and five, and we operate with varying quorums. If we're going down the "what if" trail and during a session there ended up being eight or nine different groups to be considered at the next session, perhaps it might be wise to say that we recommend there be no more than six people on Ethics ever. If we're getting into the weeds — I don't know that we need to — at the next session, the two smallest groups would be encouraged or advised to pick a member amongst themselves and keep it at six or five. The maximum should be whatever we think the maximum should be, but if we have a situation where we have eight or nine groups — divided by nine, I don't know what that works out to — the two smallest groups decide on a representative with their leadership. I don't know if that's too much in the trenches, but it may address some of the concerns about having eight or nine. I think the experience is that's too many.

**The Chair:** I'm a little concerned that we're getting into hypotheticals that reduce the consensus that people can agree on. In the scenario that you're describing, because we're doing it for a session, we have time to address that with a sessional remedy.

**Senator Busson:** I'm just trying to fix things in the trenches; that used to be my job. I will concur with the fact that it would be up to the next session to solve that problem.

**The Chair:** Yes.

**Senator Yussuff:** Obviously, we're trying to contemplate all kinds of realities and changes that could happen.

The Ethics Committee could ask this committee, if it chose to, here's the reality of what is happening in the Senate. Could you guys provide some guidance on how we might address that? You could always have a paragraph to give them leverage. To me, it's about the continuity of representation, but in moments when you can't figure it out, ask the people who have been studying the Rules to come back and give you some guidance.

comité, même si le nombre de membres diminue. Nous n'allons pas nommer un nouveau membre simplement parce que le groupe comptait auparavant un nombre suffisant de sénateurs pour pouvoir être représenté au comité.

**Le sénateur D. M. Wells :** D'accord.

**Le président :** Est-ce que cela convient à tout le monde?

**La sénatrice Busson :** Il n'y a pas si longtemps, nous avions un comité de l'éthique composé de six membres, puis de cinq, et le quorum n'a pas toujours été le même. Dans l'hypothèse où, en cours de session, il y aurait huit ou neuf groupes, dont il faudrait tenir compte lors de la session suivante, il serait peut-être prudent de recommander que le comité de l'éthique ne compte jamais plus de six membres. Si nous voulons pousser l'analyse plus loin — ce qui n'est pas nécessaire, selon moi —, lors de la session suivante, nous pourrions encourager ou inviter les deux plus petits groupes à choisir ensemble un membre afin de maintenir le nombre total à six ou cinq. Le nombre maximal devrait correspondre à ce que nous jugeons acceptable, mais si un jour, nous nous retrouvons avec huit ou neuf groupes — et je ne sais pas comment cela se répartirait —, alors les deux groupes ayant le plus petit nombre de membres pourraient choisir un représentant, de concert avec leurs leaders respectifs. Je ne sais pas si j'entre trop dans les détails, mais cela pourrait répondre à certaines préoccupations concernant l'éventualité d'avoir huit ou neuf membres. À mon avis, l'expérience montre que c'est trop.

**Le président :** Je crains un peu que nous nous lancions dans des hypothèses qui risquent de réduire notre capacité à trouver un consensus. Dans le scénario que vous décrivez, comme il s'agirait d'une décision valable pour une session, nous aurions le temps d'y remédier au moyen d'un ordre sessionnel.

**La sénatrice Busson :** J'essaie simplement de trouver des solutions concrètes; c'est ce que je faisais dans mes anciennes fonctions. Je suis d'accord pour dire qu'il faudrait attendre la prochaine session pour régler ce problème.

**Le président :** Oui.

**Le sénateur Yussuff :** De toute évidence, nous essayons d'envisager toutes sortes de situations et de changements qui pourraient se produire.

Le comité de l'éthique pourrait, s'il le souhaite, demander à notre comité de lui donner des conseils sur la manière d'aborder une situation particulière, en fonction de ce qui se passe au Sénat. Vous pourriez toujours ajouter un paragraphe pour lui donner une certaine marge de manœuvre. À mon sens, il s'agit d'assurer la continuité de la représentation, mais lorsque la solution n'est pas évidente, il est utile de demander l'avis de ceux qui étudient le Règlement afin d'obtenir une certaine orientation.

**The Chair:** I suspect it wouldn't be the only committee with that problem. The steering committees of all committees would be very large.

**Senator Batters:** With respect to the possible option of having the two smallest groups have to play some sort of "Hunger Games" for that one spot on the Ethics Committee, that would potentially put the opposition Conservatives, who are the only partisan group in the Senate, as one of the groups that would not be represented on that Ethics Committee. I don't think that would be a good situation for many different reasons, for opposition, and also because it is the one overtly partisan group, so there could be some nuances at the Ethics Committee that deal with that very issue. It is a valuable perspective to have someone from that group always on that. Although I'm obviously concerned about the number of groups ballooning, that is obviously a very important consideration.

**The Chair:** That's the reason why I think it does need to be addressed.

In terms of the process for filling a vacancy, I think we have agreed that is the usual process. Change in affiliation, we've done that.

Should there be specific times, as there is for the Speaker pro tempore, so many days into a session when it has to be done? We have normally done the election of CONF very quickly, probably not as quickly as the Speaker pro tempore. We either do it the way we have been doing it or we do it in alignment with the timetable for the vote of the Speaker pro tempore.

**Senator Batters:** When I read this part about needing to do it in a very specified way, I thought that was too prescriptive. It is already known to be a big priority by everyone in the Senate, so I don't think it's necessary to have some sort of a timeline within a certain number of sitting days. I think it's already considered to be a very important topic.

**The Chair:** Agreed.

**Senator Ringuette:** I would like to make a suggestion. I think that we are not providing a timeline for the different groups to elect their members, which maybe we should be doing in regard to the continuity of the committee. I believe that the vote to select the member at large should occur once every committee has elected their members so we know who's on it. It could be

**Le président :** Je soupçonne que ce ne serait pas le seul comité à rencontrer ce problème. Les comités directeurs de tous les comités auraient, eux aussi, un très grand nombre de membres.

**La sénatrice Batters :** En ce qui concerne l'option de demander aux deux plus petits groupes de se livrer à une sorte de lutte à la *Hunger Games* pour obtenir un seul siège au comité de l'éthique, cela risque de placer l'opposition conservatrice — le seul groupe partisan au Sénat — parmi les groupes non représentés au sein du comité de l'éthique. Selon moi, ce ne serait pas une situation souhaitable pour de nombreuses raisons, non seulement du point de vue de l'opposition, mais aussi parce que c'est le seul groupe ouvertement partisan. Certaines questions examinées par le comité de l'éthique pourraient comporter des subtilités propres à cet enjeu. C'est une perspective importante, d'où la nécessité de veiller à ce qu'un membre de ce groupe y siège en permanence. Même si je suis évidemment préoccupée par l'explosion éventuelle du nombre de groupes, cet aspect demeure évidemment très important.

**Le président :** C'est pourquoi j'estime qu'il faut s'en occuper.

En ce qui a trait au processus permettant de combler une vacance, je pense que nous avons convenu de suivre la procédure habituelle. Nous avons également réglé la question du changement d'affiliation.

Faut-il prévoir des délais précis, comme c'est le cas pour l'élection du Président intérimaire, qui doit avoir lieu à l'intérieur d'un certain nombre de jours suivant le début d'une session? En général, l'élection des membres du comité CONF se fait avec célérité, quoique sans doute pas aussi rapidement que l'élection du Président intérimaire. Nous pouvons donc soit continuer de procéder comme nous le faisons actuellement, soit adopter le même échéancier que pour le vote destiné à élire le Président intérimaire.

**La sénatrice Batters :** Lorsque j'ai lu cette partie sur la nécessité de procéder d'une manière très précise, j'ai trouvé cela trop rigide. Tout le monde au Sénat reconnaît déjà que c'est une grande priorité, et je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'imposer un délai précis, à l'intérieur d'un certain nombre de jours de séance. À mon avis, c'est déjà considéré comme un sujet très important.

**Le président :** D'accord.

**La sénatrice Ringuette :** J'aimerais faire une suggestion. Nous ne précisons pas le délai à l'intérieur duquel les différents groupes doivent élire leurs membres, alors que nous devrions peut-être le faire pour assurer la continuité du comité. Selon moi, le vote visant à désigner le membre élu par l'ensemble des sénateurs devrait se tenir une fois que tous les comités auront élu

five days after the different groups have been elected and made public —

**The Chair:** And the Senate has appointed them.

**Senator Ringuette:** Yes, exactly. Senators need to know the composition. It goes back to Senator D. M. Wells' issue with regard to making sure that there is a better balance before we do the election at large. And I think that for five days, once the groups have elected their member, that could occur.

**The Chair:** I agree. I think that makes sense.

**Senator D. M. Wells:** Not necessarily five days. The election could be on December 15. And to the principal point, absolutely, but I think not binding it to a number of days and just saying at the earliest convenience after the full selection committee has rendered its decision.

**The Chair:** It's not a selection committee, though.

**Senator D. M. Wells:** Whatever it is, colleagues. But leave it at the earliest convenience because the earliest convenience might be three days or three weeks.

**The Chair:** The previous Ethics Committee has intersessional authority until the end of the session so you don't have to worry about continuity. Good point. Agreed?

Now, what else am I missing here? We had this discussion with respect to whether we should preclude in the Rules the selection of groups and caucuses of individuals who sit on CIBA from holding office in CONF. The existing practice is that we do not have any prohibitions. In the testimony we heard, that has worked reasonably well, particularly in allowing smaller groups to have appropriate appointments for their purposes.

But there have been some views expressed that there should be a wall between CONF and CIBA. Is there a view here?

**Senator Batters:** I'm one of the ones who did express concerns about this, though I understand some of the reasoning, especially for smaller groups. At the same time, I was the one who questioned Senator Tannas about the possibility of many overlapping types of conflicts that could result from somebody serving in a leadership role on CIBA, including on CIBA steering, and the Ethics Committee all at the same time. Having all of those different types of confidences brought to their attention, and having to keep separate, in their own minds, what

leurs membres afin que nous sachions qui en fait partie. Ce vote pourrait avoir lieu cinq jours après que les différents groupes auront procédé à leur élection et rendu publics les résultats...

**Le président :** Et après que le Sénat les aura nommés.

**La sénatrice Ringuette :** Oui, exactement. Les sénateurs doivent en connaître la composition. Cela renvoie à la question soulevée par le sénateur D. M. Wells concernant la nécessité d'assurer un meilleur équilibre avant de procéder à la mise aux voix à grande échelle. Je crois que cela pourrait se faire en cinq jours, une fois que les groupes auront élu leur membre.

**Le président :** Je suis d'accord. Je crois que cela tient la route.

**Le sénateur D. M. Wells :** Pas nécessairement cinq jours. La mise aux voix pourrait avoir lieu le 15 décembre. Et pour ce qui est du point principal, tout à fait, mais je crois qu'il ne faut pas le lier à un nombre de jours précis et simplement dire « dès que possible après que le comité de sélection complet aura rendu sa décision ».

**Le président :** Il ne s'agit toutefois pas d'un comité de sélection.

**Le sénateur D. M. Wells :** Peu importe, chers collègues. Entendons-nous pour que ce soit à la première occasion, car la première occasion pourrait être dans trois jours ou dans trois semaines.

**Le président :** Comme le Comité sur l'éthique précédent a un pouvoir intersessionnel jusqu'à la fin de la session, vous n'avez pas à vous soucier de la continuité. Bon point. Sommes-nous d'accord?

Maintenant, qu'est-ce qui m'échappe ici? Nous avons discuté de la question de savoir si nous devrions exclure du Règlement la possibilité pour les membres de groupes et de caucus qui siègent au comité CIBA d'occuper des fonctions au sein du CONF. En ce moment, il n'y a aucune interdiction. D'après les témoignages que nous avons entendus, cela a plutôt bien fonctionné, notamment en permettant à des groupes plus petits d'avoir des nominations appropriées à leurs objectifs.

Certains ont toutefois avancé qu'il devrait y avoir une séparation entre le CONF et le comité CIBA. Y a-t-il des interventions à ce sujet?

**La sénatrice Batters :** Je fais partie de ceux qui ont exprimé des réserves en ce sens, même si je comprends certains des arguments, en particulier pour les petits groupes. En même temps, c'est moi qui ai interrogé le sénateur Tannas sur la possibilité qu'il puisse y avoir de nombreux conflits redondants du fait qu'une personne pourrait occuper simultanément un poste de direction au sein du comité CIBA, y compris au sein du comité directeur de ce dernier, et du Comité sur l'éthique. Le fait qu'on porte à leur attention tous ces différents types de

things they know from this and what things they know from that, and that could even impact what they are discussing in those different meetings.

They may just, understandably, raise something spontaneously that then they realize later, “My goodness, that was something I knew because of this.” That sort of thing could happen. People are human; you are not actually a computer able to keep everything absolutely separate.

With respect to paragraph 44, where it talks about the opposite view that was expressed by the previous Ethics Committee, with Senator Joyal and Senator Andreychuk, they had a red line that they believed no member of the Ethics Committee should serve on CIBA as a regular member.

I advocated for us receiving some evidence about why they felt so strongly about that, and the committee decided that they didn’t want to hear any of that type of evidence, so we don’t really know a lot about that point of view.

Another issue that I had, which I expressed earlier, was when Senator Tannas was saying — as expressed in paragraph 47, it’s summarized there — that groups and parties should use their best judgment in deciding which member to best serve on CONF, and that might dictate to these people who have overlapping roles. However, something else that needs to be considered there is those positions could shift. Maybe at the time the person was elected to be an Ethics Committee representative, that person might not have been on CIBA, and they took on that CIBA role later, or that person may not have been in a leadership role and they took that on later.

Those positions can shift, and the members of the group at one point got the ability to vote on which of their members should serve on the Ethics Committee. Or now that we’re going to have potentially the majority of the Senate vote, that vote could have happened long before somebody was put on one of these other roles.

**The Chair:** Other views?

**Senator D. M. Wells:** Colleagues, for background on the Audit and Oversight Committee, which I sit on and have sat on, the committee has access to every document available, even though they may not be widely available. We can have the minutes from a steering committee of CIBA in the course of our work.

confidences et qu’ils aient à démêler cela dans leur esprit — ce qu’ils savent de ceci et ce qu’ils savent de cela — pourrait même avoir une incidence sur ce dont ils discutent lors de ces différentes réunions.

Ils pourraient tout simplement, ce qui est compréhensible, soulever spontanément une question et réaliser après coup : « Mon Dieu, c’est quelque chose que je savais à cause de cela. » Ce genre de chose pourrait arriver. Les gens sont humains; vous n’êtes pas un ordinateur capable de tout séparer de manière absolue.

En ce qui concerne le paragraphe 44, qui traite du point de vue opposé exprimé par le précédent comité sur l’éthique, avec les sénateurs Joyal et Andreychuk, retenons qu’ils convenaient sans appel qu’aucun membre du comité sur l’éthique ne devait siéger au comité CIBA en tant que membre régulier.

J’ai plaidé pour que nous obtenions des preuves expliquant pourquoi ils étaient si catégoriques à ce sujet, mais le comité a décidé qu’il ne voulait entendre aucun élément de preuve de ce type. Par conséquent, nous ne savons pas grand-chose de ce qui motivait ce point de vue.

Une autre question que j’ai évoquée tout à l’heure concernait la déclaration du sénateur Tannas — telle qu’elle est résumée au paragraphe 47 — selon laquelle les groupes et les partis devraient faire preuve de discernement pour choisir les membres les plus aptes à siéger au Comité sénatorial permanent de l’éthique et des conflits d’intérêts des sénateurs, ou CONF, ce qui pourrait imposer des contraintes aux personnes dont les rôles se chevauchent. Cependant, il faut aussi garder à l’esprit que ces postes peuvent changer. Il se peut qu’au moment où la personne a été élue pour siéger au Comité sur l’éthique, elle n’ait pas fait partie du comité de régie interne et qu’elle ait assumé ce rôle plus tard. Il se peut également qu’elle n’occupât pas de poste de direction et qu’elle en ait assumé un plus tard.

Ces postes peuvent changer, et les membres du groupe ont à un moment donné eu la possibilité de voter pour désigner lequel de leurs membres devrait siéger au Comité sur l’éthique. D’un autre côté, maintenant que nous pourrions avoir la majorité des voix au Sénat, ce vote aurait pu avoir lieu bien avant que quelqu’un ne soit nommé à l’un de ces autres postes.

**Le président :** Y a-t-il d’autres interventions?

**Le sénateur D. M. Wells :** Chers collègues, pour vous donner une idée de ce qu’est le Comité d’audit et de surveillance, dont je suis membre et dont j’ai été membre, sachez qu’il a accès à tous les documents disponibles, même s’ils ne sont pas largement diffusés. Dans l’exercice de nos fonctions à ce comité, nous sommes en mesure d’obtenir les procès-verbaux d’un comité directeur du comité CIBA.

When I sat on the steering committee of CIBA a number of years back, we had access to every document that was available. I assume there aren't any restrictions on the members of Ethics and Conflict of Interest Committee; I assume there would be that same availability of documentation, which would also cross over into availability of resident knowledge if you happen to sit on CIBA or steering, or steering of the Audit Committee.

So I would not have any issue with the crossover of members of those committees. Information should be widely available to each of those three committees in the course of their work. I wouldn't have any issues with it.

It also goes toward some caucuses having nine members and they would be stretched to fill out the dance card for all their committees, possibly including that one. I don't think having restrictions is necessary.

**Senator Ringuette:** I can't believe I'm saying this, but I'm agreeing with Senator Batters. Here is my reasoning.

CIBA is an administrative group that does the administrative rules and all that. In regards to the Conflict of Interest Committee, which is a disciplinary committee — CIBA has no disciplinary authority, except the money. It is not the case for CONF. It could very well occur, and we've seen situations in 2015 where it was a case of conflict. So I would say that the membership of these two bodies should be different because of the disciplinary job of CONF.

**The Chair:** Can I ask a question of you?

**Senator Ringuette:** Yes.

**The Chair:** Would a leadership position in a group be even a stronger case? In other words, if you were a whip or whatever leadership view, there might be a perceived conflict of interest in dealing in CONF with a potential case of somebody in your caucus. That is even more uncomfortable than CIBA.

**Senator Ringuette:** I would tend to agree with you. And maybe it's because of some of us being present in the 2015-16 audit situation where I would have some concerns.

I think that the membership of CONF has to come with an objective view, whereas if an issue from CIBA is referred to CONF, the objectiveness might not be there.

I want to voice my concern on this issue because of past experience in the Senate. And I don't know, Senator Downe, if you understand what I'm saying in my concern with regard to what happens at CIBA and them not having any authority, per se, to discipline, and the authority that CONF has.

Il y a plusieurs années, lorsque je siégeais au comité directeur du comité CIBA, nous avons accès à tous les documents disponibles. Je suppose qu'il n'y a pas de restrictions pour les membres du Comité sénatorial permanent de l'éthique et des conflits d'intérêts des sénateurs. Je présume qu'on y aurait accès aux mêmes documents, ce qui permettrait en outre aux membres d'acquérir des connaissances dans l'éventualité où ils siègeraient au comité CIBA ou au comité directeur, ou au comité directeur du Comité d'audit et de surveillance.

Je ne vois donc aucun inconvénient à ce que les membres de ces comités se recourent. Dans le cadre de leurs travaux, chacun de ces trois comités devrait avoir aisément accès aux renseignements. Je n'y vois aucun problème.

Cela vaut également pour certains caucus qui comptent neuf membres et qui auraient du mal à fournir des membres pour tous leurs comités, y compris celui-là, le cas échéant. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'imposer des restrictions.

**La sénatrice Ringuette :** Je n'arrive pas à croire que je dise cela, mais je suis d'accord avec la sénatrice Batters. Voici mon raisonnement.

Le comité CIBA est un groupe administratif qui s'occupe des règles administratives et tout le reste. Il n'a aucun pouvoir disciplinaire, sauf sur le plan financier. Le Comité sénatorial permanent de l'éthique et des conflits d'intérêts des sénateurs, lui, est un comité disciplinaire. Cela pourrait très bien se produire, et nous avons vu des situations en 2015 où il y avait conflit. Par conséquent, à cause du rôle disciplinaire du CONF, j'estime que les membres de ces deux comités ne devraient pas se recouper.

**Le président :** Puis-je vous poser une question?

**La sénatrice Ringuette :** Oui, je vous écoute.

**Le président :** Un poste de direction dans un groupe serait-il un argument encore plus fort? Autrement dit, si une personne était whip ou occupait un autre poste de direction, il pourrait y avoir perception de conflit d'intérêts dans le cadre des interactions avec le CONF. C'est encore plus compromettant qu'avec le comité CIBA.

**La sénatrice Ringuette :** Je suis plutôt d'accord avec vous. Et c'est peut-être parce que certains d'entre nous ont été présents lors de l'audit de 2015-2016 que j'ai quelques réserves.

Je crois que les membres du CONF doivent avoir un point de vue objectif, ce qui pourrait ne pas être le cas si une question du comité CIBA était renvoyée au CONF.

Je tiens à exprimer mes préoccupations à ce sujet en raison de mon expérience passée au Sénat. Je ne sais pas, sénateur Downe, si vous comprenez mes préoccupations au sujet de ce qui se passe au comité CIBA et en ce qui concerne le fait que ce dernier n'a aucun pouvoir disciplinaire, contrairement au CONF.

Maybe I'm way off base. I'm saying this because of the experience this institution has had to deal with in those years.

**Senator Yussuff:** I defer to my colleague, based on experience, but Senator Tannas was a leader of his group and he served on CONF in his capacity.

Leaders have broad knowledge of so many things that people share with them in confidence that quite often they have to balance that against all the other things they are responsible for.

And it would seem to me, from a distance, not only on the internal workings of CONF, that Senator Tannas was an able and very thoughtful leader in regard to his responsibility, and nobody has ever accused him of conflict in the context of carrying out his duties.

I do recognize the point that Senator Batters is raising about CIBA, but you can say that in a broad scheme about knowledge that people may have in judging their colleagues.

I don't know all of the history of this place, and maybe I don't want to know, but my only point is that I have total confidence in my colleagues who are sitting on CONF. I think when they agree to take on that responsibility they are fully aware of the impartiality of the responsibility and how they carry that out, and the care in doing so to not have anyone questioning their decision, but equally their judgment in doing that.

I understand the CIBA thing, but Senator Batters makes a good point. In smaller groups, where they are challenged to find a representative, it's going to be a difficult task if they have someone serving in one place. And then how do we find someone to do this other duty?

I think we could put a footnote, if people are aware that there is going to be a conflict they feel would put them in jeopardy of carrying out their duties, they can recuse themselves in a way that shows impartiality but also good judgment on their part.

And we all feel that way sometimes. Sometimes I'm asked to do something and I think, You know what? I'm not sure that's a good decision. I think I may decline. I know I could do a good job, but given the other things I'm involved in I don't want to be a part of that at this particular point.

Peut-être que je me trompe complètement. Ce qui me porte à penser de la sorte, ce sont les choses avec lesquelles le Sénat a eu à composer au cours de ces années.

**Le sénateur Yussuff :** Je m'en remets à ma collègue, qui a plus d'expérience que moi, mais le sénateur Tannas était leader de son groupe, et il a siégé au sein du comité CONF, à ce titre.

Les leaders ont une connaissance approfondie d'une telle quantité de renseignements que les gens leur confient en toute confiance qu'ils doivent souvent trouver un équilibre entre ce rôle et toutes les autres responsabilités qui leur incombent.

Vu de loin, et pas seulement du point de vue du fonctionnement interne du comité CONF, il me semble que le sénateur Tannas était un leader compétent et très réfléchi dans l'exercice de ses responsabilités, et personne ne l'a jamais accusé d'avoir été en situation de conflit d'intérêts dans l'exercice de ses fonctions.

Je comprends l'argument que la sénatrice Batters a fait valoir au sujet du comité CIBA, mais de manière générale, on peut dire la même chose à propos des connaissances que les gens peuvent posséder lorsqu'ils tranchent une question au sujet de leurs collègues.

Je ne connais pas toute l'histoire de cet endroit, et je ne souhaite peut-être pas la connaître, mais mon seul argument est que j'ai une confiance totale en mes collègues qui siègent au sein du comité CONF. Je crois que lorsqu'ils acceptent d'assumer cette responsabilité, ils sont parfaitement conscients de l'impartialité nécessaire à cette fonction et de la manière dont ils doivent l'exercer, ainsi que du soin qu'ils doivent apporter à ce travail pour faire en sorte que personne ne remette en question leur décision, mais aussi le jugement dont ils ont fait preuve en prenant cette décision.

Je comprends l'enjeu relatif au comité CIBA, mais la sénatrice Batters fait valoir un argument valable. Dans les petits groupes où il est difficile de trouver un représentant, cette règle compliquera cette tâche si l'un de leurs membres siège déjà dans l'un de ces comités. Et comment trouveront-ils quelqu'un pour assumer cette autre fonction?

Je pense que nous pourrions ajouter une note en bas de page indiquant que, si les gens sont conscients qu'ils se retrouveront dans une situation de conflit d'intérêts qui, selon eux, compromettra leur capacité d'exercer leurs fonctions, ils peuvent se récuser d'une manière qui démontre leur impartialité, mais aussi leur bon jugement.

Et nous avons tous ce sentiment parfois. Parfois, on me demande de faire quelque chose et je me dis : « Tu sais quoi? Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée. Je pense que je vais refuser. Je sais que je pourrais faire du bon travail, mais étant donné les autres projets auxquels je participe, je ne souhaite pas faire partie de ce projet pour le moment. »

I think it requires an individual to exercise quick judgment and to be above board when they're making those decisions, if they're asked to serve in that capacity.

**Senator Burey:** This is a very naughty, wicked thing to try and figure out, and I don't have a way of going because all the discussion has really been rich.

In my mind I was thinking back to Senator D. M. Wells and his observation of a principled observation — I'll put it like that — in terms of the concentration of power, and I'm trying to be as inclusive and have diverse perspectives in our governance as a structural thing that you talked about. And maybe it will just be an observation about the balance of responsibilities, but I do think it's very important. Because as a new — I'm not a new senator anymore; three years, I can get rid of that line.

You want to be involved, and I think the opportunity is to have people who have had outside experience in, perhaps, ethics to get people involved in the various committees. I don't know what I just said, but I think my colleagues got the gist of it.

[*Translation*]

**Senator Youance:** I would like to follow up on the two previous comments. In the case involving currently seven people, according to the case analyzed, if some people want to recuse themselves to avoid a conflict and if we don't adhere to the quorum of three people, what will happen? The small group means that we were exploring hypotheses, but the fact that three people —

[*English*]

**The Chair:** That has never been an issue in CONF, since the beginning.

**Senator Youance:** Okay.

**Senator D. M. Wells:** Just for background, there's only one instance where there's a prohibition on sitting on another committee in the Senate, and that's the Audit and Oversight Committee, a member cannot sit on CIBA. And the reason for that is operational — and we came up with that when we were developing the terms of reference for Audit and Oversight back in 2017 or 2018. It's not ethical or moral, or anything like that, it's purely operational in that a committee member on CIBA — who develops and approves the budget — should not render judgment on how that budget is spent. They have already approved it so they agree with it, and to render judgment on how their previous decision was made and the effects of that.

Si l'on vous demande d'exercer cette fonction, j'estime que vous devez faire preuve de rapidité en matière de jugement et d'honnêteté lorsque vous prenez ce genre de décisions.

**La sénatrice Burey :** C'est une question très délicate et complexe à traiter, et je ne sais pas comment y répondre, car toutes les discussions ont été très édifiantes.

Dans mon esprit, je repensais au sénateur D. M. Wells et à son observation concernant une observation fondée sur des principes, pour ainsi dire, du point de vue de la concentration du pouvoir, et je m'efforce d'être aussi inclusive que possible et de prévoir autant de points de vue divers dans notre gouvernance que la structure dont vous avez parlé. Il s'agira peut-être simplement d'une observation relative à l'équilibre des responsabilités, mais j'estime que c'est très important. Parce qu'en tant que nouvelle... Je ne suis plus une nouvelle sénatrice; après trois ans, je peux me débarrasser de cette étiquette.

Vous souhaitez participer, et je pense que c'est une occasion de faire appel à des personnes qui ont une expérience externe, peut-être en matière d'éthique, pour faire participer les gens dans les différents comités. Je ne sais pas ce que je viens de dire, mais je pense que mes collègues ont compris l'essentiel.

[*Français*]

**La sénatrice Youance :** J'aimerais me prononcer à la suite des deux commentaires précédents. Dans le cas où il y a sept personnes actuellement, selon le cas analysé, si certains veulent se récuser pour ne pas entrer en conflit et si l'on ne respecte pas le quorum de trois personnes, qu'arrivera-t-il? Le petit groupe fait en sorte qu'on étudiait des hypothèses, mais le fait que trois personnes —

[*Traduction*]

**Le président :** Cela n'a jamais été un problème au sein du comité CONF, depuis le début.

**La sénatrice Youance :** D'accord.

**Le sénateur D. M. Wells :** À titre d'information, il n'y a qu'un seul cas où il est interdit de siéger à un autre comité du Sénat. C'est le cas du Comité de l'audit et de la surveillance, dont les membres ne peuvent pas siéger au sein du comité CIBA. La raison en est d'ordre opérationnel, et nous l'avons déterminée lorsque nous avons élaboré le mandat du Comité de l'audit et de la surveillance en 2017 ou 2018. Il ne s'agit pas d'une question d'éthique ou de morale, mais d'une question purement opérationnelle, dans la mesure où un membre du comité CIBA, qui élabore et approuve le budget, ne devrait pas se prononcer sur la manière dont ce budget est dépensé. Comme ce membre a déjà approuvé le budget, il est favorable à sa teneur, et il serait inapproprié pour lui de se prononcer sur la manière dont sa décision antérieure a été prise et sur ses effets.

There's a specific divide. So I, as a member of Audit and Oversight, can't sit — even as a sub — for a colleague on CIBA, but that's operational.

So in the discussion that we're having, unless it was some operational consideration, I really don't think there should be a restriction.

And if there was something grievous where a member of CONF was sitting and about to render judgment on something that was ethically questionable, and it may not be negatively ethically questionable — maybe my sister is on CONF rendering a judgment on me, of course we know the outcome of that. But in a grievous situation I think the Senate would deal with it, regardless.

**Senator Batters:** I just wanted to raise something. Not too many of the senators currently on this committee have had the chance, so far, to serve on CIBA or to serve on CIBA steering. I just wanted to outline a few of the things that can happen when you're on CIBA steering, as I have been, Senator D. M. Wells has been, Senator Downe has been, possibly others on this committee, not sure if Senator Ringuette has been there.

But of course all of the meetings of CIBA steering are in camera. There can be extremely confidential things that are discussed. There can be the matter of giving instructions to the Senate about lawsuits, significant human resource issues, and also somebody who's on CIBA — whether or not they're on CIBA steering — could also be a member of CIBA's Human Resource Subcommittee, which have also dealt with some extremely confidential matters, including in very recent years where they had to deal with some controversial and difficult matters that had to stay entirely confidential. As well, the very innermost workings are where senators sometimes come, such as to CIBA steering or to the CIBA committee in camera, to deal with some very difficult matters that must remain absolutely confidential.

It is the kind of thing that causes me to raise this as an area where I would have benefitted from the wisdom of Senator Andreychuk and Senator Joyal. At the time they wrote that recommendation to say that members of CIBA should not be members of the Ethics Committee, they had both been in the Senate for a very long time, with a lot of wisdom and good judgment. They had serious concerns about it. It would have been good to understand what that could have been.

Il existe une distinction particulière. Ainsi, en tant que membre du Comité de l'audit et de la surveillance, je ne peux pas remplacer un collègue du comité CIBA, même à titre de suppléant, mais cette distinction est d'ordre opérationnel.

Donc, dans le cadre de la discussion que nous avons, je ne pense vraiment pas qu'il devrait y avoir de restriction, à moins qu'il ne s'agisse d'une considération opérationnelle.

Et si une situation grave se produisait alors qu'un membre du comité CONF siégeait et s'apprêtait à rendre un jugement sur un enjeu qui était éthiquement discutable, mais pas nécessairement négatif sur le plan éthique — par exemple, ma sœur fait peut-être partie du comité CONF et rend peut-être un jugement à mon sujet, dont nous connaissons bien sûr le résultat. Mais dans l'éventualité d'une situation grave, je crois que le Sénat s'en occuperait, quoi qu'il en soit.

**La sénatrice Batters :** Je tiens simplement à soulever une question. À ce jour, peu de sénateurs actuellement membres de notre comité ont eu l'occasion de siéger au sein du comité CIBA ou de son comité directeur. Je veux simplement souligner certaines des situations qui peuvent se produire lorsque vous faites partie du comité directeur du comité CIBA, comme cela a été mon cas, celui du sénateur D. M. Wells, celui du sénateur Downe et peut-être celui d'autres membres de notre comité — je ne sais pas si la sénatrice Ringuette en a fait partie.

Mais bien sûr, toutes les séances du comité directeur du comité CIBA se déroulent à huis clos. Des sujets extrêmement confidentiels peuvent y être discutés. Il peut s'agir de donner des directives au Sénat au sujet de poursuites judiciaires ou de questions importantes liées aux ressources humaines, et il se peut aussi qu'une personne qui fait partie du comité CIBA — qu'elle fasse ou non partie du comité directeur du comité CIBA — soit aussi membre de son sous-comité des ressources humaines, qui s'est également occupé de questions extrêmement confidentielles, y compris au cours de ces dernières années, où il a été forcé d'aborder des questions controversées et difficiles qui devaient rester entièrement confidentielles. De même, c'est dans le cadre des travaux les plus confidentiels que les sénateurs se réunissent parfois, par exemple au sein du comité directeur du comité CIBA ou des séances à huis clos du comité CIBA, pour traiter de questions très difficiles qui doivent rester absolument confidentielles.

C'est le genre de situations qui m'amène à soulever cette question comme un domaine où j'aurais pu bénéficier de la sagesse des sénateurs Andreychuk et Joyal. Au moment où ils ont rédigé cette recommandation stipulant que les membres du comité CIBA ne devraient pas faire partie du Comité sur l'éthique, ils siégeaient tous deux au Sénat depuis très longtemps et possédaient une grande sagesse et un bon jugement. Ils avaient de sérieuses préoccupations à ce sujet. Il aurait été bon de comprendre en quoi ces préoccupations pouvaient consister.

I've never been on the Ethics Committee, but I have been on CIBA steering. I received that kind of confidential information, so I can understand the types of overlapping confidences that you receive.

As Senator Harder also said, yes, if you are in certain leadership roles, like a whip or things like that, you also potentially get to know very confidential information about senators in your group.

As I said before, you're not a robot. It often would be extremely difficult, no matter your good intentions or good character. There could be some very difficult circumstances that could result and some things that we don't intend to happen, but that's why we set rules forth; it is to provide for situations so we don't have those difficult situations as much as possible.

**The Chair:** I think the issues are very much before us. I need to determine whether there is a conclusion that this group would wish to see reflected in its report. It seems to me there are three options. One is to have the prohibition of CIBA and leadership roles when considering members for CONF. Second is to be silent on it, and let that be determined by the groups in their decisions. Third would be to have an observation that concerns have been raised with respect to serving on CONF while being on CIBA and/or holding leadership positions in groups, and this issue should be discussed in the context of groups deciding. Those are the three options.

Is there a consensus view here? I know there are differing views. Where do we want to land? I open it up for comments.

**Senator Ringuette:** In the spirit of moving forward and having a consensus, I agree with your third option, which is to make a recommendation and leave it to the different groups and to the individuals in those groups to recognize that they might be putting themselves in a situation by being a member of these two committees. I would agree with your third option.

**Senator White:** I would agree, as well, with the observation. I like the idea of the observation. In that way, the groups themselves see it flagged, and they can determine for themselves what they put forward.

**Senator D. M. Wells:** So, equally, when you say, "Concerns have been raised," there is also, "No concerns have been raised," which is as valid a point as, "Concerns have been raised." I think the most you can say —

Je n'ai jamais fait partie du Comité sur l'éthique, mais j'ai siégé au comité directeur du comité CIBA. J'ai reçu ce type d'information confidentielle, alors je peux donc comprendre le genre de renseignements confidentiels que vous recevez et qui se recourent.

Comme le sénateur Harder l'a également déclaré, si vous occupez certains postes de leader, comme celui de whip ou d'autres postes de ce genre, oui, vous pouvez également prendre connaissance de renseignements très confidentiels concernant les sénateurs de votre groupe.

Comme je l'ai déjà indiqué, vous n'êtes pas un robot. Ces situations seraient souvent extrêmement difficiles à gérer, quelles que soient vos bonnes intentions ou votre bonne volonté. Il pourrait y avoir des circonstances très difficiles et des événements que nous ne souhaitons pas voir se produire. Voilà pourquoi nous établissons des règles : nous le faisons pour pouvoir prévenir ces situations difficiles dans la mesure du possible.

**Le président :** Je pense que nous sommes très conscients des enjeux. Je dois déterminer s'il y a une conclusion que ce groupe aimerait voir dans son rapport. Il semble y avoir trois options. L'une est d'interdire les membres du comité de la régie interne et les personnes qui occupent des postes de direction lors de la sélection des membres du comité de l'éthique et des conflits d'intérêts des sénateurs. La deuxième est de rester muet sur le sujet et de laisser les groupes prendre leurs décisions. La troisième serait de signaler que des préoccupations ont été soulevées concernant les membres qui siègent au comité de l'éthique et des conflits d'intérêts des sénateurs tout en faisant partie du comité de la régie interne ou en occupant des postes de direction, et que cette question devrait être discutée dans le cadre des décisions prises par les groupes. Ce sont là les trois options.

Y a-t-il un consensus? Je sais que les opinions divergent. Que voulons-nous faire? Je vous invite à faire part de vos commentaires.

**La sénatrice Ringuette :** Dans l'optique d'aller de l'avant et de parvenir à un consensus, je souscris à votre troisième option, qui consiste à formuler une recommandation et à laisser aux différents groupes et à leurs membres le soin de reconnaître qu'ils pourraient se mettre dans une situation délicate en siégeant à ces deux comités. Je souscris à votre troisième option.

**La sénatrice White :** Je suis également de cet avis. J'aime l'idée de signaler la situation aux gens. De cette manière, les groupes voient que le problème a été signalé et peuvent décider ce qu'ils souhaitent mettre de l'avant.

**Le sénateur D. M. Wells :** De même, lorsque vous dites, « Des préoccupations ont été soulevées », il y a aussi « Aucune préoccupation n'a été soulevée », ce qui est tout aussi valable que « Des préoccupations ont été soulevées ». Je pense que le mieux que vous puissiez dire...

**The Chair:** How about “The issue has been raised.” How is that?

**Senator D. M. Wells:** Yes, the issue has been raised because “issue” is not necessarily a “concern,” and that goes directly to my point.

That said, I also think we should be silent on it because the groups, which is your option two, will discuss, given all these other things. Those considerations will be made, regardless, by the groups should we remain silent on it.

**The Chair:** I’m not sure, actually. The advantage of an observation is that it can be a tool to ensure the question is asked, without getting into the pros and cons of particular candidates.

**Senator D. M. Wells:** I agree as long as it is not presaged with, “There have been concerns.”

**The Chair:** No, “The issue has been raised.” I get your point.

Anyone else? Are we okay then on that language?

That takes us to the next phase, which would be to ask our analysts to draft a report for our consideration at the next meeting. Happily, there is a break next week, so that gives them a bit of time to do that. That will allow us, again, to look at it and see if, on balance, it reflects the views we wish to put forward, if that’s agreeable.

This gives us a bit of time, but probably not much, to talk about our next area of business. You will recall that we agreed to resume the committee study. The Library of Parliament prepared a briefing note that provides an overview. That was distributed at the end of January.

I would like a bit of discussion on how this committee sees proceeding with that study. Are there witnesses you would wish to see, et cetera? I want to acknowledge that we have an inventory of other subjects. We have the e-petitions issue that Senator Wells has brought forward. We have the Senate public bills issue that has been raised somewhat in the context of committee mandates, actually, but do we want to begin a paper on that? And the issue of dress code has been raised by Senator Downe.

On that, I have a bit of information. The dress code falls under the Speaker, responsibilities for decorum, and that includes in the House of Commons where the issue has been raised. I think it is an enforcement issue, not a code issue.

**Le président :** Que pensez-vous de dire « Des préoccupations ont été soulevées ». Cela vous convient-il?

**Le sénateur D. M. Wells :** Oui, la question a été soulevée car le terme « question » ne signifie pas nécessairement « préoccupation », ce qui rejoint mon argument.

Cela dit, je pense aussi que nous devrions garder le silence à ce sujet, car les groupes — et c’est votre deuxième option — discuteront, compte tenu de tous ces autres éléments. Ces facteurs seront pris en considération par les groupes, quoi qu’il en soit, même si nous décidons de rester muets à ce sujet.

**Le président :** Je ne suis pas certain, en fait. En signalant la situation, on peut s’assurer que la question est posée, sans aborder les points forts et les points faibles de candidats particuliers.

**Le sénateur D. M. Wells :** Je suis d’accord, à condition de ne pas commencer avec « Il y a des préoccupations ».

**Le président :** Non, « La question a été soulevée ». Je comprends ce que vous dites.

Quelqu’un d’autre veut intervenir? Tout le monde approuve cette formulation?

Voilà qui nous amène à l’étape suivante, qui consisterait à demander à nos analystes de rédiger un rapport que nous examinerons à la prochaine réunion. Heureusement, il y a une pause la semaine prochaine, ce qui leur donnera un peu de temps pour le faire. Cela nous permettra, là encore, de l’examiner et de voir si, dans l’ensemble, il reflète les opinions que nous souhaitons exprimer, si cela vous convient.

Cela nous laisse un peu de temps, mais probablement pas beaucoup, pour parler de notre prochain sujet. Vous vous souviendrez que nous avons convenu de reprendre l’étude sur les comités. La Bibliothèque du Parlement a préparé une note d’information qui donne un aperçu de la situation. Elle a été distribuée à la fin de janvier.

J’aimerais que nous discussions un peu de la manière dont ce comité envisage de mener cette étude. Y a-t-il des témoins que vous souhaiteriez entendre, notamment? Je tiens à souligner que nous avons d’autres sujets à traiter. Nous avons la question des pétitions électroniques soulevée par le sénateur Wells. Nous avons la question des projets de loi publics émanant du Sénat qui a été soulevée dans le contexte des mandats des comités, mais voulons-nous commencer à rédiger un document à ce sujet? Et il y a la question du code vestimentaire qui a été soulevée par le sénateur Downe.

J’ai quelques renseignements à ce sujet. Le code vestimentaire relève du Président, qui est chargé de veiller au respect du décorum, y compris à la Chambre des communes où la question a été soulevée. Je pense que c’est une question d’application des règles et non un problème de code.

In the Senate of the United States, a particular senator from Pennsylvania walked in with a hoodie and shorts. Within a few days, there was a dress code adopted by the Senate that did not include hoodies and shorts.

We certainly could do a paper and have a conversation, but I want everybody to know what our mandate and rules are with respect to this.

**Senator Yussuff:** The original dress code for senators was a toga. If we are going to talk about it, we should go back. I want to make sure we are consistent with history here. I understand it may evolve, but the toga is actually not a bad outfit.

**The Chair:** I will note that.

**Senator Downe:** My concern, originally, was that the House of Commons has changed some of their dress code. Anybody watching will see many people without ties on, for example, unless they are speaking. That appears to be the new acceptable rule. If you're speaking on any topic, a tie is required. Otherwise, there is no requirement.

Some of us have noted that, in the warmer weather, it's not quite as cool as it could be in the chamber. The minority members of the Senate, that being the men, are forced to wear ties. I'm sure the majority would not want to punish us on an ongoing basis, so I just raise that for consideration for the sensitivity of the minority members.

**The Chair:** I want to read from the *House of Commons Procedure and Practice*, paragraph 13.19:

The Standing Orders do not prescribe a dress code for members participating in debate. However, Speakers have repeatedly ruled that male members must wear contemporary business attire, meaning a jacket and a tie. To vote, however, only a jacket is required. This practice also applies to members participating remotely, both for participating in debate and for voting. Lastly, members must remove their hats if they wish to speak.

Nevertheless, the Chair does occasionally grant exceptions. The Chair has stated that the wearing of Indigenous attire is permitted during proceedings. Bow ties and clerical collars are also permitted as well as the uniforms of the Canadian Armed Forces for serving members and kilts on certain occasions (for example, Robert Burns Day). However, ascots and turtlenecks have been ruled inappropriate. Lastly,

Au Sénat des États-Unis, un sénateur de la Pennsylvanie est arrivé en chandail à capuchon et des bermudas. En l'espace de quelques jours, un code vestimentaire a été adopté par le Sénat qui n'incluait ni les chandails à capuchon ni les bermudas.

Nous pourrions certainement préparer un document et tenir une conversation, mais je veux que tout le monde sache quels sont notre mandat et les règles à cet égard.

**Le sénateur Yussuff :** À l'origine, le code vestimentaire des sénateurs était la toge. Si nous voulons en discuter, nous devrions revenir en arrière. Je veux m'assurer que nous sommes conformes à l'histoire. Je sais que les choses évoluent, mais la toge n'est pas une mauvaise tenue, en fait.

**Le président :** J'en prends note.

**Le sénateur Downe :** Ce qui me préoccupait, au départ, c'était que la Chambre des communes avait modifié certaines de ses règles vestimentaires. Tous ceux qui regardent les délibérations peuvent constater que de nombreux députés ne portent pas de cravate, par exemple, sauf lorsqu'ils prennent la parole. Cela semble être la nouvelle règle acceptable. Si vous intervenez sur un sujet quelconque, vous devez porter une cravate. Autrement, ce n'est pas obligatoire.

Certains d'entre vous ont remarqué que, par temps chaud, il ne fait pas aussi frais qu'il le faudrait dans la salle. Les membres minoritaires du Sénat, c'est-à-dire les hommes, sont obligés de porter une cravate. Je suis sûr que la majorité ne voudrait pas nous punir en permanence, alors je soulève simplement cette question pour que l'on tienne compte de la sensibilité des membres minoritaires.

**Le président :** Je veux lire le paragraphe 13.19 de *La procédure et les usages de la Chambre des communes* :

Aucun article du Règlement n'établit de norme vestimentaire à l'intention des députés qui participent à un débat. Toutefois, la présidence a déclaré à maintes reprises que les députés de genre masculin doivent se présenter en tenue de ville contemporaine, c'est-à-dire porter un veston et une cravate. Toutefois, pour voter, seul un veston est requis. Cette pratique s'applique également aux députés participant à distance, que ce soit pour prendre la parole ou pour voter. Enfin, les députés doivent enlever leur chapeau s'ils veulent prendre la parole.

Il arrive néanmoins que la présidence accorde quelques exceptions. Celle-ci a en effet déclaré que le port de tenues autochtones était permis lors des délibérations. Les nœuds papillon et les cols ecclésiastiques sont aussi permis, de même que l'uniforme des Forces armées canadiennes pour les députés qui en font partie et le kilt à certaines occasions (par exemple le jour de la fête de Robert Burns). En

pursuant to Standing Order 1.1, the Chair may relax the dress standards for members who are ill or injured or who have a disability.

That's the rule as it exists now.

**Senator White:** I thought there was an amendment to that, because one of the members of Parliament — a Mi'kmaq MP from Nova Scotia, actually — had made a motion to have medallions. He wears a medallion as opposed to a necktie. I think there is an amendment to that somewhere, just for your information.

**Senator Yussuff:** I'm speaking for a colleague of mine, who, as you know, is struggling with some health issues, and I think where the Speaker did grant permission speaks to flexibility. To a large extent, I don't mind a dress code. If I don't have to wear a tie, I won't, but I do believe there is a degree of decorum that we have to engage in. After all, we are a place of trying to instill some appreciation for what we do.

I notice it is very prescriptive in regards to men's attire. What I note is missing from what you read is that it is not an equal reflection around my colleagues who are my sisters in the chamber. Why is that a blank in regard to what you just read, because I don't see consistency in how that is applied?

I am just asking the question, chair, just for clarity.

**The Chair:** I have no clarity to offer.

**Senator Batters:** I am guessing that dress code was probably put into place many decades ago when there weren't any women in the House of Commons.

Also, while the House of Commons' rule or standing order might be instructive to us in the other chamber, in the Senate, it is not determinative of the Senate, and we have our own rules and procedures. Of course, the Speaker also has a bit of a different role in the Senate, where the Speaker is one among equals and is not the setter of all the rules with no method of appeal. There is, actually, a method of appeal specifically set out for the Senate.

**The Chair:** In our own Rules, *Senate Procedure in Practice*, Chapter 5, Rules of Debate, "attire" is referenced on page 84:

Although there are no fixed rules for appropriate dress in the chamber, senators wear contemporary business dress. Senators are expected to wear attire in keeping with the decorum and dignity of a house of Parliament. Male

revanche, les lavallières et les tricots à col roulé ont été déclarés non convenables. Enfin, en vertu de l'article 1.1 du Règlement, la présidence peut accepter de relâcher les normes vestimentaires pour les députés ayant une maladie ou une blessure, ou étant en situation de handicap.

C'est la règle actuelle.

**La sénatrice White :** Je croyais qu'il y avait un amendement à ce sujet, car l'un des députés — le député micmac de la Nouvelle-Écosse, en fait — avait présenté une motion visant à autoriser le port de médaillons. Il porte un médaillon plutôt qu'une cravate. Je pense qu'il y a un amendement à ce sujet quelque part, pour votre gouverne.

**Le sénateur Yussuff :** Je parle au nom d'un collègue qui, comme vous le savez, est aux prises avec des problèmes de santé, et je pense que le fait que la présidence ait accordé cette permission témoigne d'une certaine souplesse. Dans une large mesure, je n'ai rien contre un code vestimentaire. Si je ne suis pas obligé de porter une cravate, je ne le ferai pas, mais je pense qu'il y a un certain décorum à respecter. Après tout, nous sommes un lieu où nous tentons d'instaurer une certaine reconnaissance de ce que nous faisons.

Je remarque que ce libellé est très normatif en ce qui concerne la tenue vestimentaire des hommes. Ce qui fait défaut dans ce que vous venez de lire, c'est que le libellé ne reflète pas de manière égale la situation de mes consœurs à la Chambre. Pourquoi cette lacune dans ce que vous venez de lire, car je ne vois pas de cohérence dans l'application de la règle?

Je pose simplement la question, monsieur le président, pour obtenir des précisions.

**Le président :** Je n'ai aucune précision à fournir.

**La sénatrice Batters :** Je suppose que ce code vestimentaire a été mis en place il y a plusieurs décennies lorsqu'il n'y avait aucune femme à la Chambre des communes.

De plus, même si les règles ou le Règlement de la Chambre des communes peuvent nous être utiles dans l'autre enceinte, ils ne sont pas déterminants pour le Sénat, qui a ses propres règles et procédures. Bien entendu, le Président a également un rôle un peu différent au Sénat, où il est l'un parmi ses pairs et n'est pas celui qui fixe toutes les règles sans possibilité d'appel. Il existe en fait un dispositif d'appel précisément prévu pour le Sénat.

**Le président :** Dans notre Règlement, *La procédure du Sénat en pratique*, le chapitre 5 des règles du Sénat fait référence à la tenue vestimentaire à la page 84 :

Bien qu'il n'existe pas de règles fixes pour la tenue vestimentaire dans la salle du Sénat, la tenue de ville contemporaine est de mise. Les sénateurs sont censés adopter une tenue respectueuse du décorum et de la dignité

senators normally wear jacket, shirt and tie, while female senators typically wear suits or other business attire. The Speaker and Speaker *pro tempore*, as well as the table officers, wear distinctive back robes and traditional law court clothing.

That's the Senate procedure as of now that guides the Speaker, obviously.

Senator Wells from both Newfoundland and Labrador and Alberta would like to speak.

**Senator D. M. Wells:** Thanks.

**Senator K. Wells:** But Alberta has the larger population.

**Senator D. M. Wells:** It has the larger population of Newfoundlanders and Labradorians as well.

I have just a couple of comments on it, and we will get to it if the committee chooses to study it. I remember Senator Tkachuk came in on a flight from Toronto, Saskatchewan or wherever it was, and his priority was getting to the Senate on time. The flight was late, and he wanted to get to the Senate — whether there was a vote or a debate or to listen. From the flight to the taxi to work, he didn't have a tie, but he had his jacket.

I guess normally he would go to his hotel or his office and put on a tie, but he wanted to get to there quick, and that was his priority out of respect for the institution. It was commented upon in the media that Senator Tkachuk was in the chamber without a tie. Of course, it wasn't commented that he prioritized being in chamber over the question of attire.

I've been here for over 13 years, and I've worn a suit every day, except one day I wore khakis and a blazer and felt uncomfortable. Now, that said, I know I can wear the same black suit, the same white shirt and maybe switch out ties, and no one would say a word.

My final comment on it is that I believe flexibility is warranted, especially for medical and, obviously, our own cultural diversity within the Senate, but — horror of horrors — there was one senator who came in with a Saskatchewan Roughriders jersey on —

**An Hon. Senator:** That's specifically allowed.

**Senator D. M. Wells:** — and even though it was, of course, against the accepted dress code, because of the nature of the moment, it was deemed acceptable.

d'une Chambre du Parlement. Il est donc attendu que les sénateurs de sexe masculin portent normalement un veston, une chemise et une cravate, alors que les sénatrices portent généralement le tailleur ou la tenue d'affaires. Le Président et le Président intérimaire, de même que les greffiers au Bureau, revêtent des toges noires distinctives et la tenue traditionnelle des tribunaux judiciaires.

C'est la procédure actuelle du Sénat qui guide le Président, évidemment.

Le sénateur Wells, qui représente à la fois Terre-Neuve-et-Labrador et l'Alberta, souhaite prendre la parole.

**Le sénateur D. M. Wells :** Merci.

**Le sénateur K. Wells :** Mais l'Alberta a une population plus importante.

**Le sénateur D. M. Wells :** Elle compte également la plus grande population de Terre-Neuviens et Labradoriens.

J'ai juste quelques remarques à faire à ce sujet, et nous y reviendrons si le comité choisit de l'étudier. Je me rappelle que le sénateur Tkachuk revenait d'un vol en provenance de Toronto, de la Saskatchewan ou d'ailleurs, et que sa priorité était d'arriver à temps au Sénat. Le vol avait du retard, et il voulait arriver au Sénat, que ce soit pour un vote ou un débat ou pour simplement écouter les délibérations. Du vol au taxi pour se rendre au travail, il ne portait pas de cravate, mais il avait un veston.

Je suppose que normalement, il serait allé à son hôtel ou à son bureau pour mettre une cravate, mais il voulait se rendre rapidement à la chambre, et c'était sa priorité par respect pour l'institution. Les médias ont rapporté que le sénateur Tkachuk était à la chambre sans porter de cravate. Bien entendu, ils n'ont pas mentionné qu'il avait accordé la priorité à sa présence à la chambre plutôt qu'à sa tenue vestimentaire.

Je suis ici depuis plus de 13 ans, et j'ai porté un costume tous les jours, sauf un jour où j'ai mis un pantalon kaki et un veston et où je me suis senti mal à l'aise. Maintenant, cela dit, je sais que je peux porter le même costume noir, la même chemise blanche et peut-être changer de cravate, et personne ne dira rien.

Ma dernière remarque à ce sujet est que je pense qu'une certaine souplesse s'impose, surtout pour des raisons médicales et, bien entendu, notre diversité culturelle au Sénat, mais — comble de l'horreur — un sénateur est venu vêtu d'un chandail des Roughriders de la Saskatchewan le...

**Une voix :** C'est expressément autorisé.

**Le sénateur D. M. Wells :** ... et même si cette tenue allait évidemment à l'encontre du code vestimentaire, elle a été jugée acceptable en raison de la nature du moment.

**Senator Batters:** That senator went and changed immediately thereafter.

**Senator K. Wells:** That is hard to follow up on.

If we do choose to study this, I think it is important to reflect on modern times and Canadian values. A lot of the language that was shared is very gendered as well. I can think of a situation of someone who might identify as non-binary, “Where do I fit, and how do I dress?” What is appropriate as well, so we would want to revisit some of the language and expectation and focus on the professionalism and, perhaps, the image and the reputation of the Senate rather than the presumed gender of the person.

**Senator Yussuff:** I have a quick point. Based on what you have read, it is the Speakers who essentially guide us in this direction.

I know we can study whatever we choose to, but the reality is that if it is in the Speaker’s domain, are we treading on her territory — the current Speaker, anyway — in regard to offering advice that may not be —

**The Chair:** If we decide that we want to pursue this, I would have a word with the Speaker to determine whether or not there would be a desire to hear the views of the committee.

**Senator Yussuff:** That’s my point. I don’t want us to go down the road without checking with the Speaker’s office.

**The Chair:** Yes, because these are not rules.

Thank you for this. With respect to engaging on the next study on committees, please have a look at the report that was circulated at the end of January and come to the next meeting with a sense of what would be the work plan, or are we beating a dead horse — if I could put it that way — in terms of finding a path forward that can advance the issue that the committee has been wrestling with for some time? I think that’s, essentially, the issue we need to deal with.

If there is no other business, we will adjourn.

(The committee adjourned.)

**La sénatrice Batters :** Ce sénateur est allé se changer tout de suite après.

**Le sénateur K. Wells :** C’est difficile à suivre.

Si nous décidons d’étudier ce sujet, je pense qu’il est important de réfléchir aux temps modernes et aux valeurs canadiennes. Une grande partie du langage utilisé est également très genré. Je pense notamment à une situation où une personne qui s’identifie comme non binaire et qui se pose les questions suivantes : « Où est ma place et comment dois-je m’habiller? Qu’est-ce qui est approprié? » Nous devrions donc revoir certains termes et certaines attentes et nous concentrer sur le professionnalisme et, peut-être, l’image et la réputation du Sénat plutôt que sur le genre présumé de la personne.

**Le sénateur Yussuff :** J’ai une petite remarque à faire. D’après ce que vous avez lu, ce sont les Présidents qui nous guident dans cette direction.

Je sais que nous pouvons étudier tout ce que nous voulons, mais en réalité, cela relève de la Présidente, et ne sommes-nous pas en train d’empiéter sur son champ de compétence — celui de la Présidente actuelle, en tout cas — en donnant des conseils qui ne sont peut-être pas...

**Le président :** Si nous décidons de poursuivre dans cette voie, je m’entretiendrai avec la Présidente pour voir si elle souhaite entendre l’avis du comité.

**Le sénateur Yussuff :** C’est ce que je dis. Je ne veux pas que nous nous engagions dans cette voie sans avoir consulté le bureau du Président.

**Le président :** Oui, car ce ne sont pas des règles.

Merci de ces observations. En ce qui concerne la participation à la prochaine étude sur les comités, veuillez consulter le rapport qui a été distribué à la fin de janvier et arriver à la prochaine réunion avec une idée du plan de travail. Ou bien sommes-nous en train de perdre notre temps, pour ainsi dire, à trouver une façon de faire avancer la question sur laquelle le comité se penche depuis un certain temps? Je pense que c’est essentiellement la question que nous devons aborder.

S’il n’y a pas d’autres points de discussion, nous allons clore la séance.

(La séance est levée.)